

**UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.**

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET  
DES SCIENCES DE GESTION.**

**Département des Sciences Commerciales**

**Mémoire de fin de Cycle**

**Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales**

**Option : Finance et Commerce International**

**Thème**

***Le contrat de sous-traitance avec les chinois dans le cadre  
du projet AADL « Oued-Ghir »***

**Réalisé par :**

**Mr LEBSIR M<sup>ed</sup> Amine**

**Encadré par :**

**Mme : BAGDI Aicha**

**Devant le jury composé de :**

**Président :**

**Examineur :**

**Encadreur : Mme BAGDI.**

**Promotion : 2019-2020**



*Remerciements*

## *Remerciement*

*Je tiens à exprimer ma profonde gratitude et mes sincères remerciements à mon encadrante Madame BAGDI, de m'avoir encadré, encouragé et guider tout au long de ce travail, ainsi je remercie les membres de jury.*

*Une pensée à tous mes anciens enseignants, ainsi qu'à toute personne ayant contribué de près ou de loin à la concrétisation de mon travail.*



# *Dédicaces*

*À mes parents, mes deux frères et Choco.*



*Liste des Abréviations*

## Liste des Abréviations ;

**AADL:** Agence national de l'Amélioration et du Développement du Logement.

**ANDI :** Agence Nationale de Développement de l'Investissement.

**ANIMA :** Réseau Euro-méditerranéen des agences de promotion des Investissements.

**BCIA:** Banque Commerciale et Industrie de l'Algérie.

**BM:** Banque Mondiale.

**BTP:** Bâtiment et Travaux Publics.

**CA:** Chiffre d'Affaire.

**CCCC:** China Communications Construction Company.

**CCCG :** China Communications Construction Groupe.

**CMC:** Conseil de la Monnaie et de Crédit.

**CNUCED:** Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement.

**CNI:** Conseil National de l'Investissement.

**CNIS:** Conseil National de l'Information Statistique

**DC:** Droits de Circulations.

**DD:** Droit de Douane.

**DM:** Droits de Mutations (changement des statuts d'entreprises).

**ENR:** Engineering News Records.

**F&A:** Fusion / Acquisition.

**FMI :** Fonds Monétaire International.

**FMN :** Firme Multinational.

**GU :** Guichet Unique.

**IBS :** Impôt sur les Bénéfices des Sociétés.

**IBP:** International Budget Partnership.

**IDE :** Investissement Direct Étrangers.

**INSEE:** Institut National de la Statistique et des Études Économique.

**IPC:** Indices de Perception de la Corruption.

**IRG :** Impôt sur le Revenu Global.

**LFC :** Loi de Finance Complémentaire.

**MDPPI :** Ministre De la Participation et de la Promotion de l'Investiment.

**MIPI :** Ministre de l'Industrie et de la Promotion des Investissements.

**OCDE :** Organisation de Coopération et de Développement Économique.

**OMC** : Organisation Mondiale du Commerce.

**OPC** : Obtention d'un Permis de Construire.

**OP** : Obtention de Prêts.

**ONU** : Organisation des Nations Unies.

**PAS** : Plan d'Ajustement Structurel.

**PED** : Pays En Développement.

**PVD** : Pays en Voie de Développement.

**PIB** : Produit Intérieur Brut.

**PME** : Petite Moyenne Entreprise.

**PCGR** : Principes Comptables Généralement Reconnus.

**RMB** : c'est une abréviation qui fait référence à : Yuan ou **Renminbi**, monnaie chinoise.

**RPC** : République Populaire de Chine.

**SASAC**: State-owned Assets Supervision and Administration Commission.

**SMIG** : Salaire Minimum.

**TAP** : Taxe sur l'Activité Professionnelle.

**TVA**: Taxe sur la Valeur Ajoutée.

**VALYD** : Valorisation des Hydrocarbures.



*Liste des illustrations*

## I. Liste des tableaux

CHAPITRE	N°	Titre de tableau
CHAPITRE I	01	Comparaison entre IDE et investissement de portefeuille.
CHAPITRE II	02	Évolution des IDE en Algérie 1997-2007
	03	Les flux d'IDE et le stock d'IDE en Algérie dans la période (2000-2013) en millions de dollars.
	04	Statistiques des projets d'investissements déclarés durant la période 2002-2015.
	05	Informations géographiques sur l'Algérie.
	06	La population démographique en Algérie.
	07	Création d'entreprises en Algérie comparaison avec les pays voisins et ceux de l'OCDE
	08	L'octroi du permis de construction en Algérie comparaison avec les pays voisins et l'OCDE
	09	Le transfert de propriété en Algérie comparaisons avec la Tunisie, Maroc et l'OCDE.
	10	
	11	Statistiques des projets d'investissements déclarés durant la période 2002-2015

## II. Liste des figures

N°	Titre de la figure
01	Flux d'IDE entrant en Algérie de 1970 à 2002 en millions de \$.
02	carte montrant les pays selon le degré de corruption



# *Sommaire*

# Sommaire

---

Remerciements .....	
Dédicaces .....	
Liste des abréviations.....	
Liste des illustrations .....	
Sommaire .....	
Introduction générale.....	2
Chapitre I : Les IDE, le contrat de sous-traitance : Définition des concepts.....	5
Introduction :.....	6
I : Généralités sur l'IDE.....	6
II : Le contrat sous-traitance .....	12
Conclusion: .....	15
Chapitre II : Les IDE en Algérie.....	16
Introduction :.....	17
I : Evolution de l'investissement direct étranger en Algérie.....	17
II : Les atouts et obstacles des IDE en Algérie.....	27
Conclusion: .....	38
Chapitre III : Le contrat de sous-traitance : cas du projet AADL de Oued-Ghir Bejaia .....	39
Introduction :.....	40
I : Présentation des deux parties du contrat de sous-traitance .....	40
Conclusion: .....	45
Conclusion générale .....	
Bibliographie.....	
Table des matières.....	

# Introduction générale

## **Introduction générale :**

Les tendances de libéralisation des échanges commerciaux ont connu une croissance considérable ; des déplacements de capitaux à travers l'ensemble du globe, la disparition d'une partie des obstacles douaniers, la libre circulation des personnes et des techniques de l'information, il s'agit tout simplement du phénomène de la mondialisation.

Pour l'entreprise, l'attitude dynamique, la souplesse, la rapidité de l'action et de l'engagement international deviennent des alternatives stratégiques de taille lui permettront de s'assurer une place dans la nouvelle économie mondiale.

Ainsi, de manière générale l'internationalisation est définie comme étant une stratégie de développement d'une entreprise en dehors de son marché national. Cependant, toutes les entreprises ayant des activités à l'international ne développent pas le même comportement. En effet, plusieurs dimensions peuvent les différencier à savoir : les objectifs, la disponibilité des moyens nécessaires et les choix stratégiques concernant leurs engagements à l'international.

L'un des aspects par lequel se manifeste cette internationalisation, est la mobilité cosmopolite des firmes et l'expansion de l'investissement direct étranger (IDE), qui est sans conteste l'investissement international le plus convoité ; et dont les acteurs principaux sont les firmes multinationales (FMN). Cela tient premièrement, à une de ses caractéristiques, celle de s'inscrire dans le temps : c'est-à-dire sa stabilité et sa durabilité par rapport aux autres formes d'internationalisation. Deuxièmement, aux effets bénéfiques qu'il engendre pour l'entreprise elle-même et aux pays d'accueils puisque il optimise sa performance économique, rétablit son équilibre financier et augmente sa compétitivité internationale. Troisièmement, l'IDE apparaît la plupart des temps comme un vecteur de transfert de richesses de connaissances et de technologies.

Néanmoins à côté de ces effets positifs, l'investissement étranger peut être à l'origine de certains effets négatifs qui concernent essentiellement, le recul des entreprises nationales à cause de la concurrence rude et les coûts supportés par les pays d'accueils, du fait du rapatriement des bénéfices.<sup>1</sup>

Au fil du temps, les économistes ont fournis des modèles explicatifs pour mieux identifier des facteurs qui mènent les entreprises à se développer à l'international.

Par exemple, la localisation des FMN se fait selon, une sélection de pays potentiels en fonction d'une série de facteurs, qui reposent essentiellement sur la taille et le taux de croissance du

---

<sup>1</sup> KACI CHAOUCH T : Les facteurs d'attractivité des Investissements Directs Étrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux pays du Maghreb. Mémoire de magister en Sciences Économiques Option : Monnaie-Finance-Banque. Université de TIZI-OUZOU, 2012.

marché, le système de communication et de télécommunication, la disponibilité en ressources humaines qualifiées et l'existence d'un tissu d'entreprises locales performantes. Des critères caractérisant les pays en voie de développement (PVD) qui connaissent depuis les années 90 des mouvements de libéralisation, de globalisation et d'internationalisation et surtout la phase de transition de la majorité des pays vers une économie de marché.

Parmi ces dits pays, l'Algérie qui s'est lancée dans une politique d'ouverture, par la promulgation de différentes lois encourageantes et relatives à l'investissement privée et étranger. Citant le code d'investissement de 1993, l'ordonnance de 2001, ordonnance de 2006...etc. dans l'objectif de séduire les FMN, les autorités ont pris des mesures attrayantes à l'investissement étranger, qui est considéré comme préoccupation de l'État et un pilier de la croissance économique. Les résultats des facilitations entreprises par l'Algérie, ont commencé à apparaître dans les années 2000, où on a constaté un flux croissant d'IDE entrants, qu'ils soient des pays développés ou en développement, et une diversification progressive des secteurs d'activité. Cette tendance croissante, est relative aux efforts déployés en vue d'attirer d'avantage l'IDE.<sup>2</sup>.

Riches en ressources naturelles, l'Algérie a attiré des flux d'IDE dans plusieurs secteurs tels que le secteur pétrolier et gazier, industrie minière, métaux, industrie automobiles, BTP...etc. Ainsi, la pertinence d'étudier l'engagement international des entreprises est devenu une évidence. Notre recherche est orientée vers le secteur de l'habitat qui connaît un essor fulgurant ces dernières années. Plusieurs constructions sont lancées et réalisées par des entreprises étrangères, plus précisément, par des entreprises chinoises par le biais de la sous-traitance. Pour illustrer ce cas de figure nous avons choisi de mettre en exergue le projet AADL (constructions de logements) de Oued Ghir réalisé par **China Communications Construction Company (CCCC)**. Ce qui nous mène à poser notre question principale qui est :

**« Pourquoi l'Algérie a-t-elle eu recours au contrat de sous-traitance avec l'entreprise chinoise « China Communications Construction Company (CCCC) » dans la réalisation du projet AADL de Oued Ghir ? »**

De cette question découlent un nombre de questions secondaires auxquelles nous allons essayer d'apporter des réponses :

- En quoi consiste le contrat de sous-traitance en Algérie dans le cadre du projet AADL ?
- Quelle est la démarche suivie par l'État Algérien pour choisir le sous-traitant ?

---

<sup>2</sup> Hind Ouguenoune. La politique de promotion et d'attraction de l'investissement en Algérie. Économies et\_nances. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2014. Français.

- Quels sont les avantages et les inconvénients du contrat sous-traitance ?

Pour tenter de répondre à ces interrogations, nous baserons notre réflexion sur les hypothèses suivantes :

**H1 : le contrat de sous-traitance dans le cadre du projet AADL consiste à déléguer une partie de l'activité de construction au profit d'une entreprise étrangère dans le but de la réduction des couts et d'un gain de temps.**

**H2 : Les compétences et l'expérience sont des critères que l'État Algérien exige dans le choix du sous-traitant dans le but de bénéficier du savoir-faire.**

**H3 : le contrat de sous-traitance permet à l'agence AADL de se spécialiser et de se concentrer sur ses activités à moyen et long terme.**

Le premier chapitre est basé essentiellement sur la recherche bibliographique, il porte sur le cadre conceptuel de l'IDE. Dans ce chapitre, nous essayerons de définir quelques notions théoriques relatives à l'IDE, de mentionner ses différents formes, d'approfondir dans la deuxième section, la notion du Contrat de sous-traitance, puis, préciser quelles sont ses formes et enfin d'exposer ses avantages et inconvénients.

Le deuxième chapitre a trait à une tentative d'analyse de l'évolution de l'IDE en Algérie. Dans la première section, nous tentons de retracer l'évolution de l'IDE en Algérie, et essayons également de faire le point sur les réformes entreprises et l'effet de l'IDE sur l'économie Algérienne. Dans la deuxième section, nous nous attacherons à présenter les principaux atouts et obstacles qui entravent le développement de l'IDE en Algérie.

Enfin dans le troisième chapitre, nous allons essayer présenter les deux parties du contrat de sous-traitance et le projet AADL 2000 logements d'Oued-Ghir Bejaia.

**CHAPITRE 01 :**  
**Les IDE, le contrat de sous-traitance :**  
**Définitions des concepts.**

### Chapitre I : Les IDE, le contrat de sous-traitance : définition des concepts

#### Introduction :

Après le développement du commerce international et la multiplication du nombre de firmes multinationales, l'internationalisation pour les entreprises n'est plus un choix mais un impératif pour celles qui veulent s'inscrire dans le processus de la mondialisation.

L'internationalisation reste une ambition majeure pour l'entreprise, afin d'atteindre cet objectif, cette dernière doit connaître les modes qu'elle peut utiliser, parmi lesquels on trouve les IDE qui est un investissement effectué dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, aussi ils sont considérés comme indispensables à la croissance économique des pays d'accueils. L'IDE à son tour compte plusieurs formes comme: la création des filiales, les fusions et acquisitions, le partenariat, le contrat de sous-traitance... etc.

Dans ce chapitre qui est composé de deux sections, nous allons présenter au cours de la première le concept des IDE et ses différentes formes, quant à la deuxième, celle-ci portera sur le contrat de sous-traitance ses formes, et enfin, ses avantages et inconvénients.

#### I. Généralités sur les IDE

Pour une meilleure présentation, il est impératif de connaître les notions de base relatives à l'IDE, sa définition, et ses principales formes.

##### I.1 Définitions des concepts :

Face à l'évolutivité, la complexité et la difficulté de la notion d'IDE, plusieurs définitions ont été attribuées à ce concept au fil du temps, en passant d'une définition traditionnelle qui consiste à un transfert de capitaux à une plus moderne, qui prend en considération plusieurs paramètres.

Nous retiendrons quelques définitions, celles du FMI et l'OCDE et autres organismes tels que l'OMC car ces dernières nous semble plus crédibles et sont le plus souvent retenues.

##### I.1.1. Définition de l'investissement direct à l'étranger selon l'OCDE :

L'IDE se définit comme toute personne physique, publique ou privée ayant ou non une personnalité morale, tout gouvernement, tout groupe de personnes physiques liées entre eux, est un investisseur direct étranger, s'il possède lui-même une entreprise d'investissement direct. C'est-à-dire une filiale, une société affiliée faisant des opérations dans un pays autre que celui de résidence.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> OCDE « Performances des filiales étrangères dans les pays de l'OCDE », Paris 1994.p15

La définition la plus contemporaine, consiste à dire que L'IDE est une activité par laquelle un investisseur résidant dans un pays obtient un intérêt durable, et une influence significative, dans la gestion d'une entité résidante dans un autre pays. Cette opération peut consister à créer une entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement, à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et d'acquisitions). Sont également définis comme des investissements directs étrangers d'autres types de transactions financières entre des entreprises apparentées, notamment le réinvestissement des bénéfices de l'entreprise ayant obtenu l'IDE, ou d'autres transferts en capital. Ces derniers incluent notamment les prêts accordés par une maison mère à sa filiale implantée à l'étranger.<sup>4</sup>

### **I.1.2. Définition d'IDE selon le fonds monétaire international (FMI)**

L'investissement direct est une catégorie d'investissement transnational dans lequel un résident d'une économie détient le contrôle ou une influence importante sur la gestion d'une entreprise résidente d'une autre économie.

L'IDE est investissement international impliquant une relation à long terme, entre des entreprises résidentes dans un pays donné, dit d'origine (on l'appelle investisseur direct) et d'autres entités résidentes dans une autre économie dit pays d'accueil (on l'appelle entreprise d'investissement direct), dans le but d'acquérir un intérêt durable et d'exercer une influence significative, par la détention d'un pouvoir de décision effective dans la gestion de l'entreprise. Ce dernier apparaît, dès l'obtention de l'investisseur direct d'au moins 10% du capital de l'entreprise en question. Contrairement aux investissements du portefeuille qui constituent de simples placements financiers.<sup>5</sup>

### **I.1.3. Définition de l'IDE selon l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)**

Le fait qu'un investisseur, basé dans un pays donné dit d'origine, acquiert des actifs dans un autre pays dit économie d'accueil, dans l'intention d'exercer une influence significative et de détenir le pouvoir de gestion.<sup>6</sup> Ou la détention d'au moins 10% du capital social de l'entreprise de l'économie d'accueil.

---

<sup>4</sup> OCDE, définition de référence des investissements directs internationaux, 4<sup>ème</sup> édition, 2008, Paris, P45.

<sup>5</sup> Tersen D et Bricourt J-L. (1996), « l'investissement direct étranger et développement industriel méditerranéen »

<sup>6</sup> Bellon, B, Gouala, R(1998), « l'investissement direct étranger et développement industriel méditerranéen », édition ECONOMICA, Paris, P17.

### **I.1.4. Définition de l'IDE selon la CNUCED**

La Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) a adopté la définition suivante : Un IDE est l'opération par laquelle un résident d'un pays obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entreprise résidente dans un autre pays. De façon concrète, cet intérêt durable...se traduit par une prise de contrôle d'une entreprise étrangère à hauteur d'au moins 10% de son capital.

### **I.1.5. Définition selon la Banque Mondiale BM**

La Banque Mondiale définit l'investissement direct étranger comme : « l'acquisition d'un intérêt durable dans la gestion de l'entreprise. L'investissement direct étranger suppose l'intention de détenir un actif pendant quelques années et la volonté d'exercer une influence sur la gestion de cet actif ». L'investissement étranger en portefeuille quant à lui, correspond au reste des investissements étrangers.

### **I.1.6. selon l'INSEE**

Les IDE sont, "des investissements qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion.

Nous retenons alors, que tout investissement réalisé par une entreprise sur un territoire économique autre que le sien, et ce dans le but d'acquérir un intérêt économique durable avec ou sans les partenaires du pays hôte, s'agissant d'une extension de capacité, d'une entreprise déjà existante, d'une nouvelle implantation ou le contrôle de 10% de la part de ladite entreprise, est considéré comme IDE.

## **I.2 Différentes formes d'IDE :**

L'évolutivité et l'intensification d'IDE dans le monde, ont induit une diversification de leurs formes en s'adaptant aux libéralisations économiques, les déréglementations financières et les nouveaux progrès technologiques. Pour cela, une multitude de formes se présentent. Telles que la création de filiales, la joint-venture, fusion & acquisition et les nouvelles formes d'IDE.

Parmi les modalités d'implantation à l'étranger, on distingue :

### **I.2.1 la création des filiales**

Elle consiste à l'implantation d'une unité de production ou d'une usine à l'étranger, possédée à 100% par la maison mère. Elle peut revêtir plusieurs formes allant de l'unité d'assemblage jusqu'à l'usine intégrée, chef de file d'autres unités. Jusqu'au 1970

l'investissement Greenfield constitue la forme la plus convoitée, les IDE été dominés par la création de filiales ex nihilo.<sup>7</sup>

### I.2.2 les fusions et les acquisitions

Les termes fusion-acquisition sont différents et ne signifient pas la même chose. Les fusions désignent les opérations de croissance externe, où une entreprise procède à une fusion, où s'unir avec une autre entreprise non résidente dans le but de créer une nouvelle société en coordonnant leurs activités pour la réalisation d'un but commun (synergie commerciale).<sup>8</sup>

D'autre part, l'acquisition se définit par le rachat d'au moins 50% des actions émises par une autre entité étrangère, de ce fait devenir actionnaire majoritaire permettant de prendre le contrôle de cette dernière. Cette forme d'extension à l'étranger est la plus réputée de nos jours, car c'est le moyen le plus rapide pour pénétrer un marché étranger.

La fusion acquisition peut prendre différentes formes :

- F/A Horizontale : elles sont des opérations qui combinent deux compagnies exerçant dans le même secteur d'activité.
- F/A verticales : sont des opérations qui lient des sociétés issues des processus successifs liés à la même industrie, ils font référence généralement à des organismes ayant ce rapport (fournisseur – client).
- F/A conglomérées : se produisent entre des compagnies opérantes dans des domaines complètement différents, considérées souvent comme une conséquence des stratégies de diversification.<sup>9</sup>

En réalisant une opération de F/A, l'investisseur espère de nouveaux effets positifs.

- Renforcement de la position concurrentielle.
- Un délai de réaction réduit.
- Réduction des différents couts.

### I.2.3. les joint-ventures

Elles ont été développées vers les années 70 entre les pays du nord et les PVD. Il s'agit d'une coopération internationale, on peut l'appelé aussi une coentreprise, c'est-à-dire qu'au moins deux investisseurs (entreprises) décident de s'associer dans une société en commun en

---

<sup>7</sup> Amelon, J, A, Cardebat J.M : les nouveaux défis de l'internationalisation, 1<sup>ère</sup> édition, Paris, 2010, P16.

<sup>8</sup> Ben Abdallah M A : les fusions-acquisitions : Vue d'ensemble et impact sur la performance (cas ESTB). Université Tunis El Manar- maîtrise en Finance 2009 sur : [Https://www.memoireonline.com](https://www.memoireonline.com).

<sup>9</sup> Mouhamed Amine, B. mémoire en ligne, les fusions-acquisition vue d'ensemble et impact sir la performance cas ESTB2, université El Manar, Tunis, 2009, p20.

créant une synergie, il s'agit alors de la création d'une entreprise mixte tout en détenant le capital, dans les proportions voisines de (50/50 à 40/60).<sup>10</sup>

### **I.2.4. Autres formes d'IDE ou les nouvelles formes**

De nouvelles formes d'IDE se sont apparues en possédant des caractéristiques communes, celles de garder le contrôle de gestion par les entreprises sur leurs filiales, et de maintenir leurs activités à l'étranger.

Ces formes d'IDE rencontrent des entraves en termes de couts, instabilité des pays ... etc. Donc les entreprises cherchent à minimiser leurs engagements financiers en s'associant avec des entités résidentes hors territoire national. Tout en faisant appel à :<sup>11</sup>

#### **I.2.4.1. Les licences et les franchises**

La licence consiste à accorder définitivement ou temporairement un droit exclusif ou non, de fabrication ou de commercialisation, à une firme étrangère. Ce droit peut toucher les brevets, procédés, un savoir ou une technique pour la production en contrepartie d'un paiement d'une redevance à la société cédante de licence.<sup>12</sup>

Par contre, la franchise est un contrat également connu sous les substantifs de franchisage ou de franchising, c'est une technique par laquelle une entreprise, appelée «le franchiseur, habituellement important, qui dispose d'une certaine notoriété (marque), d'un certain savoir-faire (know-how), concède l'usage de sa marque ou communique son savoir-faire à des entreprises existantes, dans les lieux où elle envisage son implantation... Ces entreprises ou franchisés lui paient des redevances».<sup>13</sup>

#### **I.2.4.2. La sous-traitance**

Elle se définit comme une opération par laquelle une entreprise délègue à une autre société souvent à des PME tout ou une partie du processus de production c'est-à-dire un partage de la production. Les avantages qu'offre cette forme sont :

- Profiter des couts réduits et le savoir-faire de chaque pays.
- Répartir les différents risques de production ...

#### **I.2.4.3. La succursale**

La succursale est comme le bureau de représentation, une forme d'implantation directe sur un marché étranger, qui ne dispose pas de personnalité juridique et fiscale propre. Ce service annexe et décentralisé de l'entreprise exportatrice permet d'assurer une présence permanente ou

---

<sup>10</sup> Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, Edition Nathan, 4<sup>ème</sup> édition mise à jour, 1998.

<sup>11</sup> OECD (2002), l'investissement direct étranger au service du développement : Optimiser les avantages, minimiser les coûts, Paris, P45.

<sup>12</sup> Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, Edition Nathan, 4<sup>ème</sup> édition mise à jour, 1998. Op.cit., 1998

<sup>13</sup> Tersen D, Bricourt JL : Investissement international, Edition Armand collin, Pris 2010.

temporaire sur le marché. Les fonctions assumées sont généralement les mêmes que celles d'une filiale. Elles sont à la fois commerciales et logistiques et destinées à assister une structure de vente existante comme la prospection, la gestion des actions opérationnelles, la prise de commandes et éventuellement la vente et son suivi (facturation, livraison, recouvrement des factures ...), l'information sur le marché.<sup>14</sup>

### **I.2.4.4. Le partenariat**

C'est un système d'association entre différents partenaires économiques afin d'atteindre 6 objectifs communs<sup>15</sup> :

- Renforcer la situation financière.
- L'innovation et l'amélioration des techniques de recherche.
- Développer et acquérir de nouveaux savoirs faire.
- Intégrer d'autres compétences en matière de management tout en comprenant la culture des autres entreprises.
- Répondre aux exigences de la clientèle.
- Renforcer la taille du marché domestique en améliorant sa compétitivité.

### **I.2.4.5. les investissements de portefeuilles**

Sont les acquisitions d'actions ou d'obligations, qui ne dépassent pas les 10% du capital d'une entreprise donnée hors du territoire national, en vue de faire des placements à court terme et rentables, sans la volonté de gérer ou de prendre le contrôle.

---

<sup>14</sup> Amelon, J A, Cardebat J.M : les nouveaux défis de l'internationalisation, 1<sup>ère</sup> Edition, Paris, 2010.

<sup>15</sup> Idem

**Tableau 01: Comparaison entre IDE et investissement du portefeuille**

IDE	Investissement de portefeuille
<ul style="list-style-type: none"><li>- Réaliser des gains et la possibilité de réinvestir.</li><li>- Investissement à long terme.</li><li>- A pour objectif de contrôler et de gérer.</li><li>- Peut consister à la création d'une nouvelle filiale.</li><li>- On dit IDE toute acquisition supérieure ou égale à 10%.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réaliser des gains.</li><li>- Des investissements à court terme.</li><li>- Exercer des placements rentables sans la volonté de gérer ou de contrôler.</li><li>- Consiste aux acquisitions des actions et obligations qui sont inférieures à 10% du capital social d'une entreprise étrangère.</li><li>- Peut être aussi sous forme de placements financiers.</li></ul>

**Source :** Établi par moi-même à partir des définitions des deux concepts.

## II. Le contrat de sous-traitance

Cette section qui fait une présentation générale de la sous-traitance se divise en deux éléments, à savoir quelques définitions, puis les formes de cette formule d'internationalisation.

### II.1 Définition du concept

Nous avons sélectionné les définitions données par PITROU J-M et par le dictionnaire de gestion.

#### II.1.1 Selon Jean-Marie PITROU

«La sous-traitance peut se définir par la décision d'une société, appelée « donneur d'ordre » de confier à une, appelée « sous-traitant » le soin d'exécuter, pour elle, selon un cahier des charges préalable, des tâches conduisant à la réalisation d'un produit / service qui lui est spécifique et dont elle garde la responsabilité économique finale»<sup>16</sup>

#### II.1.2 Selon le dictionnaire de la gestion

«La sous-traitance caractérise un cadre de relation entre des donneurs d'ordre et des entreprises qui œuvrent pour eux selon leurs spécifications et directives, il s'agit d'une relation coopération intra-entreprise basée sur la décision de faire faire. Le donneur d'ordre est celui qui donne des directives, le sous-traitant est celui qui prend en charge la réalisation»<sup>17</sup>

<sup>16</sup> Pitrou. J.M, 2007, la sous-traitance : gagnant/ gagnant, édition ellipses, paris, p9.

<sup>17</sup> Mahede Boislandelle H, 1998, dictionnaire de gestion « vocabulaire, concept et outils » édition Economica, Paris, P416.

La sous-traitance est donc un contrat par lequel une entreprise demande à une autre entreprise de réaliser tout ou une partie de ce que l'entreprise cliente devrait réaliser et fournir à sa propre clientèle.

### **II.2 Formes de relation de sous-traitance**

Nous pouvons distinguer trois formes de relations dans le domaine de la sous-traitance, celle liée à la capacité, et celle liée à spécialité.<sup>18</sup>

#### **II.2.1 la sous-traitance de capacité**

La sous-traitance de capacité consiste à faire appel à un sous-traitant lorsque le donneur d'ordre ne possède pas suffisamment de capacité pour produire, ou lorsqu'il est dans l'incapacité de répondre aux flux de commandes dans les délais précis. Ainsi, pour répondre à la demande de marché de son produit, le donneur d'ordre confie à une autre entreprise qui dispose des capacités de sous-traitance, disponible de le faire pour elle.

#### **II.2.2 la sous-traitance de spécialité**

La sous-traitance de spécialité consiste à faire appel à un sous-traitant lorsque l'entreprise estime qu'elle ne dispose pas du savoir-faire et des compétences nécessaires pour produire un produit ou réaliser une prestation. Dans ce cas le donneur d'ordre coopère avec le sous-traitant ou les sous-traitants qui disposent des équipements spécialisés ainsi qu'une main-d'œuvre qualifiée, pour répondre à des commandes.

#### **II.2.3 la sous-traitance de marché**

C'est une opération par laquelle une entreprise confié à une autre entreprise l'exécution d'un marché qu'elle a déjà conclu avec un maître d'ouvrage, donc ici , l'entreprise sous-traitance devient un donneur d'ordre pour l'autre entreprise qui devient à son tour une sous-traitante pour cette dernière<sup>19</sup>.

### **II.3 les avantages et les inconvénients de la sous-traitance**

La sous-traitance, c'est « l'opération par laquelle un entrepreneur confie par un sous-traité, et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant l'exécution de tout ou partie du contrat d'entreprise ou d'une partie du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage ». C'est-à-dire qu'une entreprise délègue à une autre une partie de sa production, certains éléments nécessaires à sa production ou tout ou partie de la réalisation d'un contrat.

---

<sup>18</sup> Marcos, JL 2004, « sous-traitance internationale ou délocalisation, un aperçu de la littérature et études de cas provenance du réseau SPX/BSTP », organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Vienne.

<sup>19</sup> Tout pour l'entrepreneur in ; <https://www.petite-entreprise.net/P-1246-136-G1-quels-sont-les-differents-types-de-sous-traitance.html>

Ce type de coopération offre de nombreux avantages pour l'entreprise mais présente également quelques inconvénients.

### II.3.1 Les avantages de la sous-traitance

Par définition, dans la mesure où, en sous-traitant, une entreprise se décharge de certaines tâches, de la production de certains éléments ou d'une partie d'un contrat, elle s'autorise plus de flexibilité et peut accéder à du matériel, compétences, technologies, ...etc. qu'elle ne possède pas en interne.

Par exemple : une entreprise récupère un gros contrat qui demandera, ponctuellement, plus de capacité de production, des compétences complémentaires, du matériel spécifique...etc. Elle a alors deux solutions :

- Acheter le matériel, embauché du personnel supplémentaire...etc. : le coût est élevé avec quelques incertitudes. Pourra-t-elle exploiter pleinement le matériel, personnel, ...etc. intégré à l'entreprise ? Le coût à moyen terme n'absorbera-t-il pas le gain de CA apporté par le contrat ?
- Sous-traiter tout ou partie du contrat à un sous-traitant : l'entreprise n'est alors engagée que pour la réalisation du contrat et peut bénéficier des forces du sous-traitant à un prix librement négocié, sans risquer de pénaliser sa rentabilité.

En outre, ce faisant, elle peut se concentrer sur son cœur de métier ou sur des projets à moyen et long terme, notamment en recherche et développement par exemple. C'est souvent dans cette logique que, dans les petites entreprises, la comptabilité, la prospection ou d'autres tâches commerciales et administratives sont sous-traitées.

En résumé, la sous-traitance permet donc :

- Une meilleure utilisation de la division du travail et donc de la spécialisation. L'entreprise pourra également se concentrer sur ses activités de recherche et développement et d'innovation en déléguant la fabrication de ses produits à ses sous-traitants.
- Une plus grande maîtrise de la qualité, des coûts et des délais de fabrication.
- Une meilleure réactivité de l'entreprise face à l'augmentation de la demande du marché.
- Un accroissement du volume de production et une flexibilité des processus de production.
- Une réduction des risques de défaillances techniques.
- Les sous-traitants ont des ateliers moins complexes, donc leurs frais d'amortissement sont plus faibles

- Une plus grande maîtrise de la qualité, des coûts et des délais de fabrication

### II.3.2 Les inconvénients de la sous-traitance

Malgré ces avantages, il ne faudrait pas croire que la sous-traitance est la solution magique à tous les problèmes des entreprises. En effet, sous-traiter implique également un certain nombre d'inconvénients plus ou moins lourds qu'il faut connaître pour pouvoir les contourner.

Par exemple, en premier lieu, en sous-traitant (et surtout en sous-traitant régulièrement), l'entreprise se rend partiellement voire totalement dépendante de l'entreprise sous-traitante. Également, il peut y avoir des surprises sur la qualité des produits, prestations livrés par l'entreprise sous-traitante : il faut mettre en place un contrôle de la qualité et une communication performante pour contrer cela.

Les risques de la sous-traitance sont donc les suivants :

- Dépendance forte au sous-traitant.
- Risque de manque de coordination et potentielle absence de partage de savoir-faire entre les partenaires.
- Le sous-traitant n'est pas forcément motivé pour améliorer la qualité du produit.
- Risque de dégradation de la qualité des produits d'où nécessiter d'instaurer des audits périodiques du fournisseur.
- L'entreprise assume seule les conséquences vis-à-vis de ses clients en cas de défaillance du sous-traitant, elle risque de perdre sa crédibilité vis-à-vis de ses clients.
- Risque de créer nouveau concurrent.
- Insuffisance de PME dans le domaine de la technique et de la gestion.

### Conclusion

Ce premier chapitre nous a permis de dresser le cadre général des IDE, les évolutions, les avantages et inconvénients causés par ces investissements. On a pu distinguer l'IDE des investissements de portefeuilles qui diffèrent dans la notion du contrôle et celle de gestion des sociétés, c'est-à-dire les IDE visent à gérer et contrôler les sociétés à l'étranger, ou ils détiennent plus de 10% de leur capital, à travers différentes formes citant : la F/A, la filiale, joint-venture, partenariat, succursale, licence et franchise, et la sous-traitance. Contrairement à l'investissement de portefeuille qui ne dépasse pas les 10% du capital. Enfin, nous avons pu définir la sous-traitance et voir ses formes ainsi que ses avantages et inconvénients qui sont la notion centrale de notre étude.

**CHAPITRE 02 :**  
**Les IDE en Algérie :**  
**Évolution et les principales reformes**

### Chapitre 02 : Les IDE en Algérie.

#### Introduction

L'implantation des IDE dans un territoire est relativement liée à la capacité de ce dernier à les attirer. De ce fait l'attractivité est devenue un impératif à la séduction des pays aux capitaux étrangers. L'Algérie depuis son indépendance attirait les investisseurs exerçant dans le secteur d'hydrocarbures qui représentaient les principaux IDE dans le pays.

Après avoir entamer la phase de transition d'une économie planifiée à celle du marché au début des années 90, et grâce aux plans d'ajustements structurels imposés par le FMI ; L'Algérie a instauré des réformes structurelles<sup>20</sup> pour rétablir l'équilibre macro-économique et stimuler le secteur privé, notamment les améliorations des politiques d'attractivité dans le but d'inciter les IDE, à partir des créations de nouvelles institutions, chargées de la promotion aux investissements, des lois facilitantes à investir.

L'investissement étranger a connu une évolution permanente depuis les années 90, cependant cet essor reste marginal, modeste par rapport à la capacité d'attraction et d'investissement du pays, et aux réformes prises pour une diversification de l'économie. Leurs impacts sur l'économie restent ambigus, ainsi l'Algérie reste toujours dépendante des investissements rentiers.

Ce chapitre est composé de deux sections, traitera l'étude du cadre général des IDE en Algérie. La première section sera consacrée à l'étude de l'évolution des investissements étrangers et une deuxième section pour présenter les principaux atouts et obstacles qui entravent le développement de l'IDE.

#### I. Évolutions de l'investissement direct en Algérie

Cette section a pour objet de retracer l'évolution des IDE en Algérie, nous essayerons également, de faire le point sur les réformes entreprises ainsi que les différentes tentatives pour encourager l'implantation des IDE en Algérie.

##### I.1 L'évolution des IDE en Algérie et les principales réformes

Les investissements étrangers en Algérie ont suivi une évolution contrastée, deux grandes périodes caractérisent l'évolution des IDE en Algérie : de 1962 à 1994 d'une part et depuis 1995 d'autre part.

---

<sup>20</sup> Nace-Eddine Sadi, «la privatisation des entreprises publiques en Algérie ; objectifs, modalités et enjeux», OPU, 2006, P 41

### I.1.1 La période d'indépendance jusqu'au début des années 90

La première période (1970-1994) reflète l'importance des IDE dans le secteur des hydrocarbures, suite à la décision prise par l'Algérie en 1971 d'ouvrir cette industrie aux capitaux étrangers ; ceux-ci ont été massivement investis dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel<sup>21</sup>. Durant cette période, plusieurs lois et ordonnances ont été promulguées à savoir :

Le 23 juillet 1963<sup>22</sup>, l'Algérie a promulgué un code destiné essentiellement aux investisseurs étrangers. Son article 3 stipule que « la liberté d'investir est reconnue aux personnes physiques et morales étrangères sous réserves des dispositions d'ordres public et de règles d'établissement ». Mais l'article 23 indique aussi que l'IDE devait entrer dans le cadre des objectifs de l'État. Malgré tout cela, l'investissement étranger rencontre des entraves, telles que les lourdeurs administratives, la non-qualification de la main-d'œuvre algérienne, le rapatriement des bénéficiaires qui se limitait à 50% par an ... etc.

Avec l'échec du premier code, les autorités ont promulgué un nouveau en 1966<sup>23</sup>, et à travers l'ordonnance du 15 septembre de la même année qui porte sur le rétablissement d'un climat de confiance et de stabilité capable d'attirer un flux croissant d'investissement, pour réduire le taux de chômage considérables (63% pendant la décennie 60).<sup>24</sup>

Ce flux d'investissement est concentré juste dans le textile, l'industrie alimentaire, industrie sidérurgique, etc. cela est expliqué par la bureaucratie et le refus de financement par les banques aux investisseurs privés. La nationalisation des hydrocarbures est annoncée le 24 février 1971. L'Algérie prenait le contrôle de la majorité (51%) des sociétés étrangères (principalement françaises) qui opéraient alors sur le sol algérien.

L'ordonnance signée le 11 avril 1971 promulguant la loi fondamentale sur les hydrocarbures, qui représentaient un taux de 97% des recettes d'exportations.<sup>25</sup>

La promulgation de la loi 82-13 du 28 août 1982, relative aux entreprises d'économie mixte, qui porte sur les parts des entreprises étrangères et celles des autorités algériennes, on l'appelle la loi 51/49. Qui sera modifiée par la loi n° 86/13 qui stimule que plus de 50% d'une société est en faveur des autorités algériennes ainsi la prise de décisions administratives et

---

<sup>21</sup> Guerid Omar, Investissement direct étranger en Algérie : impacts, opportunités et entraves. Revue Recherches économiques et managériales. N°3 juin 2008

<sup>22</sup> Article 23, Loi n° 63-277, du 26/07/1963 portant code des investissements, Journal officiel n° 53, P 775

<sup>23</sup> Ordonnance n° 75-2 bis du 25 février 1966, JORA n° 16/996.

<sup>24</sup> BENBAYER Habib : les investissements directs étrangers en Algérie : « Essai d'évaluation empirique de son impact sur la croissance économique entre 1990 et 2010 ». Mémoire de magister en économie. Université d'Oran, 2013.

<sup>25</sup> Bouhou K, « L'Algérie des réformes économiques : un gout d'inachevé », politique étrangère, n°2, P325.

financières.<sup>26</sup> Cette période des années 80 est caractérisé par : le ralentissement des investissements, les ressources de l'État étaient consacrées à la consommation, plusieurs produits étaient subventionnés par le trésor public et la remise en cause du plan VALYD (valorisation des hydrocarbures) à cause des réticences des différents gouvernements de cette période face à toute intervention étrangère.

La double chute des prix des hydrocarbures et du dollar a provoqué une baisse des recettes budgétaire, pour combler ce déficit, l'État à fait recours à l'endettement extérieur qui atteint 30 milliards de dollars à la fin de 1989.<sup>27</sup>

### **I.1.2 L'investissement étranger depuis la période des réformes à nos jours**

À la fin des années 80, et au début des années 90, sous la pression de fortes tensions sociales et politiques, l'Algérie s'est engagé dans un vaste programmes de réformes économique et politique, ces réformes ont pour objectifs d'une transformation profonde de l'économie dirigée à celle du marché, dans le but de la stabilisation macroéconomique, de stimuler et diversifier l'activité économique, ainsi l'attraction des capitaux étrangers.<sup>28</sup>

Parmi ces réformes : la loi sur la monnaie et sur le crédit de 1990, qui porte sur l'importance du capital étranger, dans le développement économique. Cela a conduit à une augmentation du nombre d'investisseurs engagés en 1993 avec un montant de 2667 millions de dollars selon le bilan élaboré par le CMC (conseil de la monnaie et de crédit), contre 1561 millions de dollars en 1990.

#### **I.1.2.1 Le code de 1993 (décret législatif n° 93-12 du 05/10/1993)**

L'État a promulgué ce code pour abroger toutes les dispositions régissant les sociétés mixtes, et fixe le régime applicable aux investisseurs privés nationaux ou étrangers, son objectif est la mise à niveau des politiques économiques nationales, ainsi l'encouragement et l'incitation à l'investissement. Il repose sur plusieurs principes : la liberté d'investir dans tous les domaines, la non-discrimination entre investisseur étranger ou national et affirmation des garanties de transfert du capital investi et son bénéfice.<sup>29</sup>

Le renforcement des mesures, par le PAS (Plan d'ajustement structurel) en 1994 imposé par le FMI ; a conduit vers une libéralisation générale des règles du marché, en obligeant le

---

<sup>26</sup> Article 2 et 5, loi n° 86/13, modifiant et complétant la loi n° 82/13 relative à la constitution et au fonctionnement de la société d'économie mixte, P116.

<sup>27</sup> Banderria O : ECONOMIE ALGERIENNE 1986-1998 : les réseaux aux commandes de l'État, extrait de la méditerranée des réseaux, marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb, sous la direction de Jocelyne Cesari, Maisonneuve et Larose, octobre 2002 in : <http://www.algeria-watch.org>

<sup>28</sup> Nacer-Eddine Sadi, « la privatisation des entreprise publiques en Algérie publiques en Algérie ; objectifs, modalités et enjeux » OPU, 2006, P41.

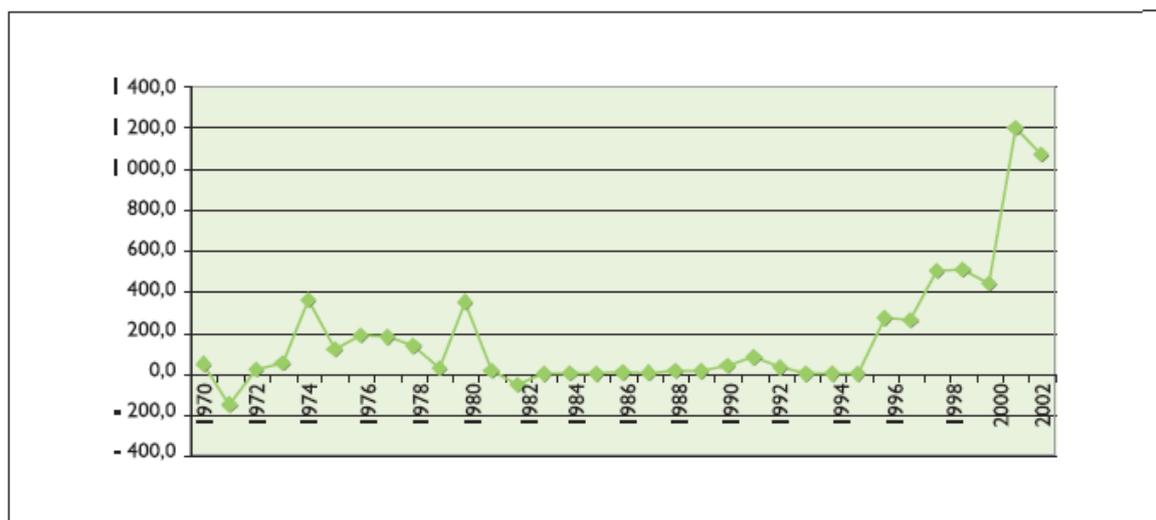
<sup>29</sup> Décret législatif n° 93-12 du 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement, 3,4.

système productif et bancaire de fournir plus d'efforts, afin accentuer l'ouverture de l'économie nationale sur l'extérieur et affronter la concurrence. Ce qui a conduit à un montant de 3647 millions de dollars en 2000, selon la CNUCED.

### I.1.2.2 L'ordonnance 01-03 du 20 Août 2001

Elle est relative aux garanties et avantages accordés pour les investissements, et au développement de l'activité de ces derniers, elle visait aussi, la libéralisation totale des mouvements de capitaux, facilitation et simplification des lourdeurs administratives liées à l'investissement. Cette ordonnance a fait apparaître plusieurs organismes à savoir : L'ANDI, le CNI, le guichet unique et le fond d'appui à l'investissement, ainsi elle a provoqué une hausse des stocks d'IDE pour atteindre 7423 millions de Dollars en 2004. Malgré ça, cette évolution reste insuffisante pour rivaliser les pays voisins en termes d'attraction d'IDE, ou l'Algérie représente 41,3% des stocks de la Tunisie et 35% de ceux d'Égypte qui occupait la 1<sup>ère</sup> place depuis 1990<sup>30</sup>. En ce qui concerne le flux entrant d'IDE en 2004, l'Algérie occupe la première place au Maghreb avec un montant de 882 millions de Dollars, devant le Maroc avec 853 millions de Dollars et enfin la Tunisie avec 639 millions de Dollars.

**Figure 01: flux d'IDE entrant en Algérie de 1970 à 2002 en millions de Dollars.**



**Source :** CNUCED. 2004, « Examen de la politique de l'investissement de l'Algérie »

L'Algérie était peu attractive aux IDE dans les années 70 et 80 où on remarque une absence d'investisseurs étrangers, cela est dû aux politiques protectionnistes entreprises par les autorités. Ce n'est qu'à partir des années 90, que le pays a enregistré une profonde mutation. Les IDE commencent à enregistrer une tendance haussière depuis les réformes entreprises par l'Algérie et le PAS imposé par le FMI, pour atteindre son pic en 2001, depuis le flux d'IDE a

<sup>30</sup> CNUCED, « examen de la politique d'investissement de l'Algérie » op.cit.p19-20

repris sa chute en 2002, suivant la tendance baissière des flux d'IDE dans le monde causée par les attaques du 11 septembre 2001.

### I.1.2.3 L'ordonnance 03-06 du 15/07/2006

Elle est mise en place pour compléter l'ordonnance de 2001, elle vise à réduire les délais d'études des dossiers d'investissement et de délivrance de décision relative aux avantages prévus au titre de réalisation et d'exploitation.

Ces différentes promulgations de lois, que ce soient celle de 1993, 2001 ou de 2006, ont permis la relance des IDE en Algérie, ou ces derniers ont connu une évolution remarquable depuis la promulgation de la première loi de 1993, jusqu'en 2002 où l'investissement étranger prend le recul, cela s'explique par la baisse générale d'IDE dans le monde. Puis en 2006 l'Algérie a donné au nouveau souffle à l'investissement, pour attirer en 2008 selon l'ANDI 102 projet d'IDE, en créant 10723 emplois directs, avec un montant investi de 6.2 milliards d'euros. Où les investissements du golf prennent la part de lion avec 4,9 milliards d'euros. Contre 13 projets inscrits en 2007. Ces dernières années, l'Algérie connaît un flux croissant d'IDE, grâce aux politiques promotionnelles, au développement des infrastructures et du transport, sa richesse en ressources naturelles ainsi sa stabilité macroéconomiques.

**Tableau 02: évolution des IDE en Algérie (1997-2007)**

Années	Flux d'IDE en Millions de dollars
1997	260
1998	501
1999	507
2000	438
2001	1196
2002	1065
2003	634
2004	882
2005	1081
2006	1795
2007	1662

**Source :** ANIMA, « investissement direct étranger vers MEDA en 2007, la bascule investment network n°1, Mai 2008, p12.

### I.1.2.4 Le paradoxe de la loi de finance complémentaire de 2009

La volonté de l'Algérie d'attirer plus d'IDE, et les mesures prises par la promulgation de la loi de finance complémentaire LFC, sont contradictoires. L'utilisation du mot paradoxe<sup>31</sup> est reliée aux réformes prises dans la LFC, en introduisant de fortes restrictions aux importations, aux investissements étrangers et aux crédits à la consommation. Parmi les principales mesures régissant cette LFC de 2009<sup>32</sup> on trouve :

- La régulation de l'activité des opérateurs étrangers et la promotion de la formation du capital productif national, en obligeant les sociétés importatrices d'ouvrir au minimum 30% de son capital, et minimum 51% du capital des investissements étrangers devront être détenu par des partenaires locaux, de ce fait tout investisseur étranger devrait d'abord trouver un partenaire Algérien.<sup>33</sup>
- Des contraintes aux transferts de bénéfices, et la mise en place d'incitations pour les réinvestir.
- Exigence d'une domiciliation bancaire et de crédit documentaire pour le paiement de toutes transactions commerciales.
- La suppression du crédit à la consommation et l'engagement du crédit immobilier.

Après la chute drastique des prix du pétrole en 2008 de 160 à 60\$ le baril, avec une chute des recettes budgétaires algériennes selon la CNIS, de 46.5 des recettes d'exportations en 2009. L'Algérie a entrepris ces mesures correctionnelles, afin d'éviter tout effet de la crise financière de 2008.

L'expert économique international Malek a affirmé que : « *l'Algérie peut attirer des investissements arabes de plus de 100 milliards de \$ à moyen terme, soit d'ici 2014 à condition d'améliorer les prestations administratives, des systèmes financiers et bancaires et de résoudre le problème du foncier industriel* ».

### I.1.2.5 Le guide fiscal d'investissement en Algérie 2017

Régi en vue de promouvoir et reprendre l'évolution des flux d'IDE en Algérie, après la légère baisse connue<sup>34</sup>,

---

<sup>31</sup> Mihoub Mezouaghi et Fatiha Talahite, « les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie » Revue confluence économique 3<sup>ème</sup> trimestre 2009, P209.

<sup>32</sup> Ordonnances n° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finance complémentaire pour 2009, JORA N° 44.

<sup>33</sup> ANIMA INVESTMENT NETWORK Ensemble pour une méditerranée compétitive. « La carte des investissements en méditerranée ». Guide sectoriel des politiques publiques pour l'investissement en méditerranée. Médalliance investir en Méditerranée. Étude n° 7 Janvier 2010, P23.

<sup>34</sup> Le guide fiscal d'investissement en Algérie 2017 : Ministère des finances direction générale des impôts direction des relations publiques étude la communication in : [www.mfdgi.gov.dz](http://www.mfdgi.gov.dz)

## Chapitre II : Les IDE en Algérie.

- Sous réserve des conventions signées par l'État Algérien, les personnes physiques ou morales étrangères reçoivent un traitement juste et équitable au regard des droits et obligations attachés à leurs investissements.
- Des garanties sur le transfert en capital des bénéfices et dividendes pour les investisseurs étrangers, ces garanties portent aussi sur les cessions et les liquidations des investissements d'origine étrangère

**Tableau 03: Les flux d'IDE et le stock d'IDE en Algérie dans la période (2000-2019) en millions de dollars.**

Année	Flux entrant d'IDE	Stock d'IDE en Algérie	Année	Flux entrant d'IDE	Stock d'IDE en Algérie
2000	280,1	3647	2010	2301	19514,3
2001	1107,9	4754,9	2011	2581	22095,3
2002	1065	5819,9	2012	1499	23594,3
2003	633,7	6453,6	2013	1691	25285,3
2004	881,9	7335,5	2014	1500	-
2005	1081,1	8416,7	2015	-584	26200
2006	1795,4	10212,1	2016	1546	27770
2007	1661,8	11873,9	2017	1203	29053
2008	2593	14466,9	2018	1466	30600
2009	2746,4	17213,3	2019	1382	32000

**Source:** The Arab Investment and Export Credit Guarantee Corporation: Statistics et le rapport de la CNUCED.

Le processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché a importé au gouvernement Algérien, dès le début des années 90, une politique de réformes structurelles qui ont rendu possible le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie dans les années 2000. Ces réformes ont permis d'améliorer certaines performances en termes de croissance du produit intérieur brut (PIB) et le développement d'un secteur privé plus dynamique, entraînant par conséquent un plus grand flux entrant d'investissements étrangers directs (IDE). En effet, en 2002, l'Algérie s'est classé premier pays hôte d'IDE au Maghreb et troisième en Afrique<sup>35</sup>.

<sup>35</sup> CNUCED « Évaluation des capacités de promotion des investissements de l'Agence national de développement de l'investissement » Genève, 2005.

On constate que les flux des IDE entrants étaient faibles durant la période 2002-2007<sup>36</sup>, important durant la période 2008-2011. Sachant qu'en 2008, une privatisation de plus de 200 entreprises publiques et la suspension de la privatisation du secteur bancaire, mais cela n'a pas empêché l'enregistrement d'une baisse de 60% des investissements étrangers en 2009 par rapport à l'année 2008. Cette baisse est-elle la conséquence des mesures d'encadrement des investissements directs étrangers prises dans le cadre de la loi de finances complémentaires 2009<sup>37</sup>. Il en est de même pour les années 2012, 2014 et 2015 où l'Algérie a enregistré une baisse des entrées des IDE causée par la chute du prix du pétrole.

Après avoir enregistré des flux négatifs en 2015, l'Algérie a attiré 1.5 milliards de dollars en IDE en 2016, en partie grâce à l'amélioration des politiques d'investissement et un récent redressement de la production pétrolière.

En 2017, malgré l'ensemble de mesures incitatives accordées dans le cadre de la nouvelle loi sur l'investissement, les IDE ont chuté à 1.2 milliard de dollars, mais juste après en 2018 ils ont connu une petite croissance pour atteindre 1.466 milliards de dollars et rechute pour enregistrer une légère baisse qui s'est établie à 1,382 milliards de dollars en 2019 malgré que l'État Algérien a introduit un ensemble d'incitations fiscales pour attirer les investissements étrangers dans le pétrole et l'industrie du Gaz, relève le rapport sur l'investissement dans le monde 2020.<sup>38</sup>

### **I.2 Les IDE en Algérie et leurs effets sur l'économie**

L'IDE à travers ses formes constitue une source importante pour la croissance économique des PED, et selon Abdelmadjid Bouzidi (économiste) « *c'est plutôt la croissance économique des pays qui attirent les IDE. On distingue que les IDE conduisent à la croissance économique et vice versa* ».

L'Algérie en tant que PED a su attirer des flux croissants d'IDE ces dernières années, pour atteindre la 13<sup>ème</sup> position sur les 54 pays africains et la 156<sup>ème</sup> sur 190 pays dans le monde selon le classement Doing Business en 2017 des pays les plus attractifs aux capitaux étrangers<sup>39</sup>. Toujours dans le contexte du classement et selon le dernier rapport de classement de 2020 l'Algérie a perdu des places pour s'installer à la 33<sup>ème</sup> position en Afrique, un recule de 20 places et la 157<sup>ème</sup> place au niveau mondiale (190 pays), contrairement au Maroc qui a connu

---

<sup>36</sup> ANIMA, « investissement direct étranger vers MEDA en 2007, la bascule investment network n°1, Mai 2008 P12.

<sup>37</sup> CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde 2016.

<sup>38</sup> Rapport CNUCED 2020, In <https://www.liberte-algerie.com/>

<sup>39</sup> Doing Business 2017, In français.doingbusiness.org

## Chapitre II : Les IDE en Algérie.

un avancement au niveau du classement africain qui s'installe à 3<sup>ème</sup> place et à la 53<sup>ème</sup> place au niveau mondial.<sup>40</sup>

Le flux d'IDE vers l'Algérie reste toujours minime, et cela à cause des mesures protectionnistes mises en place par le gouvernement, la corruption, les lourdeurs bureaucratiques, faiblesse du secteur financier et aussi la loi 51/49. Dernièrement les autorités tentent d'améliorer le climat d'affaires qui reste perfectible.

Le stock d'IDE entrant a évolué pour atteindre 26 milliards de dollars en 2015. Le d'IDE sortant s'est chiffré à 1,8 milliards de dollars à la fin de 2015 contre 1,5 milliards de dollars en 2010, représentant principalement les investissements de SONATRACH à l'étranger selon la CNUCED<sup>41</sup>

Selon le rapport 2016 de la CNUCED sur l'investissement dans le monde, publié par les Nations unies indique que le stock d'investissements directs étrangers (IDE) en Algérie a progressé à 26,2 milliards de dollars à fin 2015 contre 19,5 milliards de dollars à fin 2010. Le stock d'IDE entrant, qui représente le total des investissements directs étrangers captés par l'Algérie, a nettement progressé en 15 ans, passant de 3,3 milliards de dollars à fin 2000 à 19,5 milliards de dollars à fin 2010 et à 26 milliards de dollars en 2015 contre 1,5 milliards dollars en 2010, représentant principalement des investissements du groupe SONATRACH à l'étranger.

**Tableau 04: Statistiques des projets d'investissements déclarés durant la période 2002-2015.**

Région	Nombres de projets	Montant en millions DA	Nombre d'emplois
Europe	377	898 192	76 709
Dont U.E	274	563 346	39 939
Asie	68	119 506	8 607
Amérique	16	65 636	3 346
Pays d'Afrique du nord et Moyen-Orient	200	1 267 592	37 842
Afrique	1	27 799	400
Australie	1	2 974	264
Multinationales	13	89 992	2 086
Total	676	2 471 691	129 254

<sup>40</sup> Doing business 2020, In <https://www.atlas-mag.net/article/doing-business>

<sup>41</sup> CNUCED : rapport sur l'investissement dans le monde 2016.

**Source** : Bilan des déclarations d'investissements ANDI 2016 In : <http://www.andi.dz/>

Depuis 2002 l'Algérie n'a cessé d'attirer les IDE, pour atteindre en 2015 le nombre 676 projets étrangers, réalisant un montant de 2 471 691 millions de Dinars, tout en créant 129 254 postes d'emplois. On constate que les firmes européennes et celles de l'Afrique du nord et de Moyen-Orient représentent les principaux partenaires de l'Algérie, et cela à cause de la proximité des marchés.

Le gouvernement Algérien a doublé les efforts en vue d'attirer de plus en plus d'investissements étrangers essentiellement dans d'autres secteurs hors Hydrocarbure par la mise en place des lois et des décrets pour objectif de promotion aux IDE ; ces derniers peuvent présenter un impact positif sur l'économie Algérienne citant :

### **I.2.1 L'effets sur le PIB du Pays**

Les IDE sont une source de financement de l'économie et cela par la fiscalité drainé par l'État, la réduction des importations et alors préserver les réserves de change, comme oms peuvent être à l'origine des exportations Algériennes. Pour mieux éclaircir, le calcul du PIB se fait comme suit<sup>42</sup> :

- $PIB = C+G+I+(X-M)$  avec :

C : Dépenses de consommation

G : Dépenses gouvernementales

I : Investissement privés et publics

X : Exportations

M : Importations

On constate qu'une hausse des investissements que ce soient privés ou publics, engendrent une augmentation du PIB. De ce fait une attraction aux IDE est impérative pour le renforcement du PIB et donc l'économie sera influencée positivement.

### **I.2.2 L'effet sur la diversification de l'industrie nationale**

Une économie Algérienne quasiment rentière, presque la quasi-totalité des recettes de l'État sont à l'origine de la fiscalité pétrolière. Selon la BM une meilleure diversification économique aidera l'Algérie à réduire sa vulnérabilité et sa dépendance aux hydrocarbures.

En conclusion, le développement du tissu industriel national ne peut être analysé vu le poids de l'or noir et le gaz dans l'économie<sup>43</sup>.

---

<sup>42</sup> Hind Ouguenoue. La politique de promotion et d'attraction de l'investissement en Algérie. Économies et\_nances. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2014. Français

<sup>43</sup> CNUCED. Examen de La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p5

### **I.2.3 Effet sur le capital Humain**

Désigne l'ensemble des potentiels productifs que les employés acquissent à travers l'accumulation des connaissances et du savoir tacite et non tacite ou explicite. L'accumulation de ce facteur se fait davantage par la formation continue des travailleurs qui à leur tour augmentent la productivité.<sup>44</sup> Ainsi on peut dire que les IDE jouent un rôle impératif dans la création de l'emploi, et alors la réduction du chômage, des données de l'ANDI montrent que 129 254 emplois ont été créés dans la période allant de 2002 à 2015 par l'investissement étranger.

## **II. Les atouts et les obstacles des IDE en Algérie**

L'Algérie possède des atouts indéniables en termes de richesses naturelles, en particulier énergétiques, d'un marché de taille significative, d'un environnement macroéconomique sain et d'une position géographique enviable, d'une main-d'œuvre abondante, mais insuffisamment qualifiée par rapport aux besoins de l'économie mondiale bien que le niveau de la formation des ressources humaines se soit sensiblement amélioré en Algérie ces dernières années<sup>45</sup>.

### **II.1 Les atouts que l'Algérie dispose en faveur des IDE**

Plusieurs éléments peuvent accroître l'attractivité d'un pays aux yeux des investisseurs étrangers, il peut s'agir des infrastructures dont il dispose, de son programme de privatisation aussi bien que l'existence de secteurs d'activité présentant un important potentiel d'avenir. Nous allons détailler tous ces points dans ce qui suit.

---

<sup>44</sup> KHALFALLAH S : L'impact des IDE (Investissement direct étranger) sur la croissance économique dans les pays Maroc, Algérie, Tunisie entre la période 1990- 2009. Mémoire de Magister en analyse économique Université Abou Bekr Belkàà d de Tlemcen - 2010. In : <http://www.memoireonline.com/>

<sup>45</sup> KACI CHAOUCH T : Les facteurs d'attractivité des Investissements Directs Étrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux pays du Maghreb. Mémoire de magister en Sciences Économiques Option : Monnaie-Finance-Banque. Université de TIZI-OUZOU, 2012.

### II.1.1 L'importance du marché Algérien à partir de sa proximité aux marchés potentiels et ses infrastructures

**Tableau 05: Informations géographiques**

<b>Principales villes</b>	Oran, Constantine, Annaba, Ghardaïa, Tlemcen, Ouargla, Sétif Bejaïa, Mostaganem, Tizi Ouzou, Biskra.
<b>Organisation administrative</b>	48 Wilayas, 535 Dairas, 1541 Communes
<b>Superficie</b>	2 381 741 km <sup>2</sup>
<b>Littoral</b>	1600Km
<b>Position</b>	Afrique du nord
<b>Coordonnées</b>	28° 00 N, 3° 00 E
<b>Pays frontières</b>	Tunisie, Mali, Niger, Libye, Maroc, Mauritanie, Sahara occidental

**Source :** agence nationale de développement de l'investissement, l'Algérie en bref. In ; [www.andi.dz/](http://www.andi.dz/)

Le marché Algérien est très actif, composé de plus de 40 millions de consommateurs<sup>46</sup>, représente le plus grand marché au Maghreb en matière de consommation. Les entreprises étrangères jugent que la taille du marché algérien est plus importante qu'elles le pensaient avant leurs installations.

De plus, le marché Algérien est considéré comme une porte sur l'Afrique, elle partage ces frontières avec 7 pays Africains (Tunisie, Libye, Niger, Mali, Mauritanie, Sahara occidental, et le Maroc), sa proximité aux marchés Européens et Asiatiques, font d'elle un pôle attractif aux IDE. Cette remarquable position géographique devrait favoriser les investissements étrangers orientés vers l'exportation et tirer avantage de l'Accord d'association avec l'Union Européenne pour la création d'une zone de libre-échange<sup>47</sup>.

---

<sup>46</sup> [www.ons.dz](http://www.ons.dz)

<sup>47</sup> KACI CHAOUCH T : Les facteurs d'attractivité des Investissements Directs Étrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux pays du Maghreb. Mémoire de magister en Sciences Économiques Option : Monnaie-Finance-Banque. Université de TIZI-OUZOU, 2012.

### II.1.2 Mains d'œuvre abondante et à bon marché

L'abondance des ressources humaines et les couts salariaux relativement pas chers, souvent considérés comme des avantages pour les investisseurs étrangers et surtout ils représentent une grande opportunité au IDE verticaux. L'Algérie abrite près de 43,9 millions d'habitants en Janvier 2020 selon Algérie presse service et plus de 64% de la population sont à l'âge de formation et d'activité<sup>48</sup>.

**Tableau 06: La population démographique**

<b>Population</b>	43,9 Millions d'habitants au 1 <sup>er</sup> Janvier 2020
<b>Age moyen</b>	19 ans
<b>Densité moyenne</b>	16,72 hab. /km <sup>2</sup>
<b>Esperance de vie</b>	73 ans
<b>Répartition de la population par tranche d'âge.</b>	Moins de 19 ans : 27,9% <b>Entre 19 ans et 64 ans : 64%</b> Plus de 65 ans : 8,1%

**Source :** Agence Nationale de Développement de l'Investissement, l'Algérie en bref. In ; [www.andi.dz/](http://www.andi.dz/)

De ce fait, elle possède un avantage comparatif dans l'abondance et disponibilité d'au nombre considérable de mains d'œuvre et son coût réduit avec des salaires qui varient selon l'ANDI : de 180 à 900 Euros (Le SMIG est fixé à 180 Euros).

Dans une enquête menée par Ernest et Young en 2009, la qualification de la main-d'œuvre est considérée comme 2<sup>ème</sup> facteur d'attractivité des IDE cité par les décideurs internationaux alors que son coût ne vient qu'en 7<sup>ème</sup> rang. Pour cela, l'État Algérien a toujours mis l'éducation et la formation professionnelle comme préoccupation primordiale.

Un gisement important :

- 5.5% du PIB à l'éducation
- 6.24% du budget de fonctionnement de l'État alloué à l'enseignement supérieur.
- 86% de maux d'alphabétisation

<sup>48</sup> ANDI : agence nationale de développement et d'investissement in ; [www.andi.dz](http://www.andi.dz/)

- 63.6% de la population Algérienne en âge de formation chaque année,
- 96% de taux de scolarisation
- 2 500 000 diplômés depuis 1962, issus de 97 universités, 10 centres universitaires, 20 écoles nationales supérieures, 7 écoles normales et 12 préparatoires.
- 1,5 million d'étudiants dont 35 000 inscrits en formation doctorale et 90 000 dans le Master.
- - près de 643 700 inscrits en formation professionnelle dont 200 000 (en moyenne) diplômés, issus de 1213 établissements (instituts et centre).<sup>49</sup>

### II.1.3 Un cadre législatif favorable

Les pays optent pour un cadre juridique avantageux dans le but de séduire les IDE, tel que la liberté d'investir, la non-discrimination, protection de l'investissement ... etc. L'Algérie a entrepris un cadre juridique favorisant l'investissement et le développement du secteur privé par la création de différentes institutions chargées de promouvoir l'investissement on parle donc de l'ANDI, CNI, GU, MIPI... etc.

Pour mieux mener cette politique, les autorités ont promulgué l'ordonnance 01-03 du 20 Août 2001, relative au développement de l'investissement, qui a été complétée par l'ordonnance 06-08 du 15 Juillet 2006 ; permettant à toute personne physique ou morale, nationale ou étrangère, d'investir dans les activités économiques de production de biens et de services, ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concessions et/ou de licences.<sup>50</sup>

Plusieurs avantages sont accordés aux investisseurs privés (nationaux ou étranger)<sup>51</sup> ;

- Des avantages fiscaux et parafiscaux important pouvant aller jusqu'à 10 ans d'exonération, selon la localisation et l'importance du projet (TVA, DD, DM, DC, IBS, TAP...) et d'autres avantages additionnels :
- Franchise de TVA pour les biens et services non exclus, importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement
- Exemption de droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières temporaire pour 5 ans, de l'IBS, l'IRG et de la TAP et bonification de 3% du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires.

---

<sup>49</sup> ANDI les raisons pour investir en Algérie, une main d'œuvre qualifiée, jeune et compétitive. In : <http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir>

<sup>50</sup> Ministère de l'industrie et des mines, principes régissant l'investissement. In <http://www.mdipi.gov.dz>

<sup>51</sup> Oularbi S : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : quelles contraintes et quelles stratégies pour leur développement ? Le rôle de l'État dans l'accompagnement des PME exportatrices Étude comparative avec la France .Université Alger 3.

- Exonération de la TVA, des droits de douanes, de taxe d'effet équivalent ou de toute autre imposition pour les équipements nécessaires aux investissements réalisés par es entreprise du secteur industriel dans le domaine de la recherche et développement.
- Réduction de 50% de l'IGR ou l'IBS, dans le droit commun pour les personnes physiques et morales, activant et fiscalement domiciliées dans les wilayas d'Illizi, Tindouf, Adrar et Tamanrasset, et ce, pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.
- Prorogation jusqu'au 31 Décembre 2019, de l'application du taux réduit de droit de douane aux acquisitions d'équipements non produits localement selon les standards hôteliers, rentrants dans le cadre de modernisation et mise ç niveau en application du « Plan de Qualité Tourisme Algérie ». <sup>52</sup>

### II.2 Les obstacles qui limitent l'attractivité des IDE en Algérie

En dépit de tous les avantages qu'offre l'Algérie, il existe un nombre de contraintes et d'entraves qui limitent l'entrée des IDE, ce qui fait de l'Algérie un environnement peu favorable aux investissements. Un ensemble d'indicateurs sont à l'origine du retard de l'Algérie en matière d'attraction aux IDE, tels que les lourdeurs administratives, difficulté d'accès au foncier, la corruption ... etc.

#### II.2.1 La lourdeur de l'administration et la difficulté d'exécution des contrats

La complexification des procédures administratives est un des plus grands obstacles qu'évoquent les investisseurs algériens et étranger. Les délais très longs et des dossiers à fournir toujours lourds et complexes découragent souvent les investisseurs.

Les obstacles à l'investissement étrangers en Algérie sont d'ordre bureaucratique. C'est ce qui a soutenu la présidente du conseil d'affaire Algéro-britannique. Mme MAITLAND a expliqué à ce propos que "Les grands obstacles au développement des investissements Britanniques en Algérie sont d'ordre bureaucratiques". <sup>53</sup>

En Algérie les entreprises sont confrontées à des problèmes bureaucratiques peu favorables aux investisseurs, réglementation pénible, des retards pour l'obtention de permis de construire, le nombre de procédures et les délais pour la création d'entreprise.

---

<sup>52</sup> ANDI raison pour investir en Algérie, mesures d'encouragement à l'investissement. /www.andi.gov.dz

<sup>53</sup> Obstacles à l'investissement en Algérie sont d'ordre bureaucratique. In ; www.liberte-algerie.com

**Tableau 07: création d'entreprise en Algérie comparaison avec les pays voisins et ceux de l'OCDE**

	Algérie	Tunisie	Maroc	OCDE
Nombre de procédures	14	10	6	4.8
Délais de création par jours	25	11	12	8.3
Classement de création d'entreprise	152	19	43	/

**Source :** Doing Business 2020, publication du 24 Octobre 2019 in ; <https://français.doingbusiness.org/> et cours de master 2 du module : Entrepreneuriat et création d'entreprise de Mme BAGDI.

D'après ce tableau, on déduit que l'Algérie présente des lourdeurs administratives face à la création des entreprises, avec 14 procédures à accomplir, ce nombre reste élevé par rapport à celui de la Tunisie, Maroc et l'OCDE. Et on remarque aussi que même pour le délai de la création est élevé par rapport aux avec une durée de 25 jours.

L'Algérie a vu une légère progression ces dernières années en matière de création d'entreprise, mais cela reste relativement faible, comparé aux autres pays voisins et aux pays de l'OCDE, ce développement est causé par les efforts fournis par les autorités et les institutions chargés de la promotion des investissements.

Les indicateurs relatifs à l'exécution des contrats mesurant l'efficacité du système judiciaire dans la résolution des litiges commerciaux. Selon Doing Business l'exécution des contrats reste lente, coûteuse et incertaines. Le système judiciaire semble avoir des difficultés à trancher et prendre des décisions. En Algérie selon le rapport Doing Business, les procédures en vue de régler in litige contractuel sont pénalisantes que ce soit le nombre de formalités qui est de 47, le nombre de jours nécessaires pour le règlement est de 630, et qui coutent au moins 20% du coût total de son projet.<sup>54</sup>

---

<sup>54</sup> MOUSSOU H : Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et Maroc). Mémoire de magister en Sciences économiques, option : MBF .Université de Bejaïa, 2007

### II.2.2 L'existence d'un marché informel, la corruption et le manque de transparence

Les investisseurs étrangers sont souvent confrontés à des problèmes causés par un marché informel et ce qui repousse l'IDE en Algérie, citant comme exemple les importations frauduleuses des marchandises, essentiellement des produits cosmétiques qui ne répondent aux normes sanitaire, et selon l'économiste chercheur et consultant international, Nadji Khaoua, dans un entretien accordé au quotidien national El Watan, 'qu'il estime, en s'appuyant sur des données officielles, publiés par des institutions qu'il dit connues et reconnues, que le secteur de l'informel compte à l'intérieur de ses frontières la moitié de notre activité économique'<sup>55</sup>. Ceci peut justifier la réticence des investissements étrangers.

La corruption et l'absence de transparence à leur tour, dans les affaires sont des déterminants auxquels les investisseurs étrangers sont réticents, elles constituent un frein aux IDE. Transparency International (2009) rappelle que 45% des FMN des pays de l'OCDE interrogées ont déclaré que les relations personnelles et les attachements sont ceux qui permettraient de remporter des contrats publics dans les pays hors OCDE, plutôt que les appels d'offres concurrentiels. Dans une autre étude, les dirigeants internationaux estiment que la corruption allonge de plus de 10% les coûts projets internationaux, et 1/6 d'entre eux disent que le coût a augmenté de 25% de son coût d'origine.<sup>56</sup>

L'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International classe les pays en fonction du degré de corruption perçus dans les administrations publiques et la classe politique. Pour cette édition 2019, avec 87 points, le Danemark et la Nouvelle-Zélande se partagent la première place mondiale suivie de la Finlande avec 86 points, et l'Algérie partage avec l'Albanie, Brésil, Cote d'ivoire, Macédoine du Nord, Mongolie et l'Égypte la 106<sup>ème</sup> place parmi 180 figurants sur la liste de l'IPC avec 35 points.<sup>57</sup>

L'apparition de quelques ministres Algériens sur les Panama papers, et les déclarations d'un patron d'une PME allemande Eginhard VIETZ qui a affirmé d'avoir vu les versements de commissions pour bénéficier des marchés publics. Selon lui, 'des marchés lui ont échappé, car des concurrents ont promis davantage sous la table'. Expliquant l'ampleur de ce phénomène de commissions, tout cela reflète l'état alarmant de la corruption en Algérie.

---

<sup>55</sup> Algérie : Le marché noir représente 50% de l'activité économique In ; <https://www.dzairdaily.com/actualite-algerie>

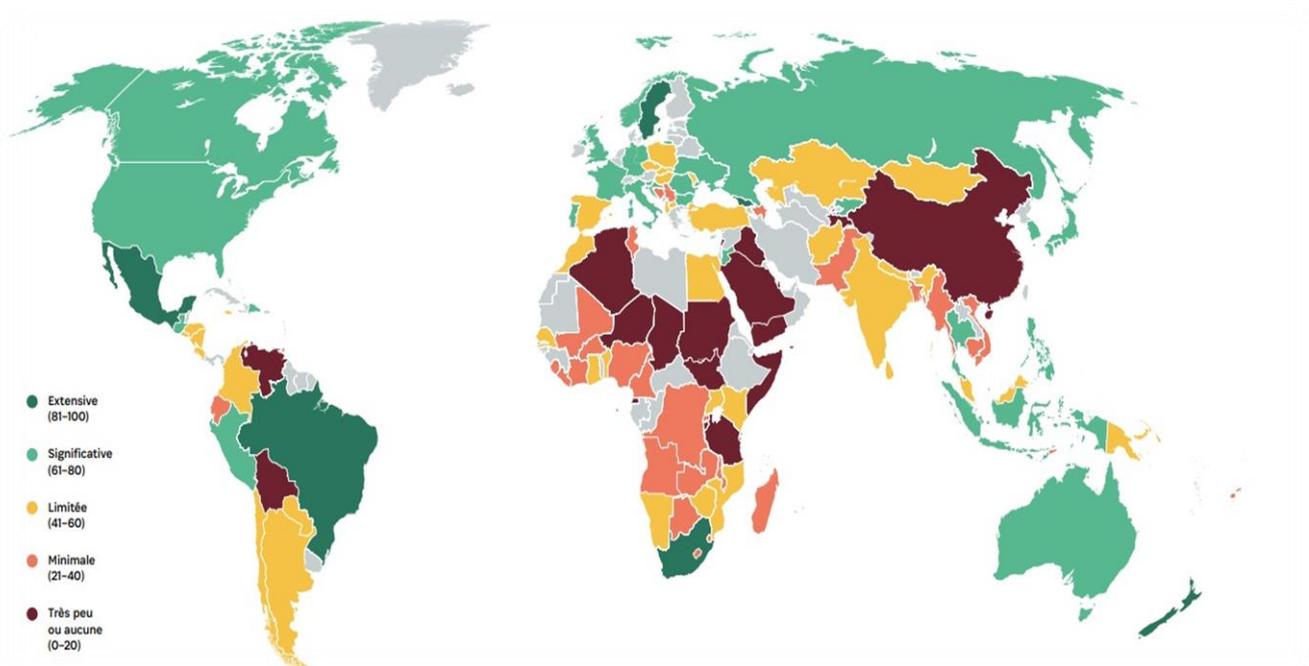
<sup>56</sup> MOUSSOU H : Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et Maroc). Mémoire de magister en Sciences économiques, option : MBF .Université de Bejaïa, 2007

<sup>57</sup> Transparency international, indice de perception de la corruption 2019.In: <https://transparency-france.org/>

En matière de transparence budgétaire, l'Algérie est très mal classée. Selon le rapport "Open Budget Survey 2019" de l'International Budget Partnership (IBP), le gouvernement Algérien est le 112<sup>ème</sup> plus transparent parmi 117 pays évalués, derrière la Tunisie 82<sup>ème</sup> et le Maroc 62<sup>ème</sup>.<sup>58</sup>

De ce fait, l'Algérie doit d'avantage améliorer sa situation et lutter contre la corruption qui se propage de plus en plus dans la société et contribuer à une transparence totale de tous les secteurs.

**Figure 02: carte montrant les pays selon le degré de corruption**



**Source :** Rapport mondial, enquête sur le Budget ouvert 2019 in ; <https://www.internationalbudget.org/open-budget-survey/enquete-sur-le-budget-ouvert-2019>

D'après les données de la carte, on constate que la corruption se localise pratiquement dans les pays non développés ou PED, sauf quelques exceptions des pays développés, qui sont plus au moins corrompus, et d'autres pays en développement plus au moins cleans. Cela est dû principalement, aux régimes politiques qui gouvernent ces pays.

<sup>58</sup> le rapport "Open Budget Survey 2019" du think-tank International Budget Partnership (IBP).In:www.internationalbudget.org

### II.2.3 Les insuffisances du secteur financier et foncier en Algérie

Les insuffisances du secteur financier et foncier en Algérie peuvent être résumées dans ce qui suit :

#### II.2.3.1 Problèmes financiers

Bien qu'en progression, mais toujours faibles au regard des pays voisins et des économies comptables. Avec un ratio de financement de l'économie avec (34% du PICB), une monnaie fiduciaire comme instrument prédominant de paiement plus de 50% de la masse monétaire, la moyenne est de 20%, mais aussi une bancarisation très en retard.<sup>59</sup>

En dépit des apparences, le secteur public bancaire couvre près de 90% des financements de l'économie et des entreprises, c'est-à-dire, l'absence de concurrence sur le marché financier Algérien, un important contrôle des changes, les non garantis du capital risque, les retards dans les crédits sont tous des problèmes que rencontre le secteur bancaire Algérien. Les banques étrangères exerçant en Algérie sont juste à pour accompagner leurs clients étrangers opérant en Algérie, mais pas pour contribuer au financement de l'économie et à l'octroi de crédit.

Par ailleurs, avec le scandale de la faillite de la Banque EL KHALIFA et le retrait d'agrément de la Banque commerciale et industrielle de l'Algérie (BCIA), l'image du secteur bancaire Algérien reste très négative auprès des investisseurs potentiels. En effet, le système bancaire ne semble pas être en mesure de garantir les opérations financière relatives aux investissements.<sup>60</sup>

La décision publiée dans le journal officiel de la République algérienne n°2 du 11 Janvier 2017, une série de 29 institutions financières dont 20 banques parmi on trouve 7 publiques et 13 privés à capitaux étrangers, et 9 établissements financiers.

Une étude, réalisée par les experts de l'union européenne, montre que si l'Algérie posséderait des atouts certains pour attirer les IDE (taille du marché, énergie, coût de la main d'œuvre dont la qualification devrait être améliorée). L'état du système bancaire constitue le premier obstacle à l'IDE, il est classé bien avant la sécurité du pays et la lourdeur des procédures douanières et administratives.<sup>61</sup>

---

<sup>59</sup> Obstacles à l'investissement en Algérie sont d'ordre bureaucratique. In ; [www.liberte-algerie.com](http://www.liberte-algerie.com)

<sup>60</sup> Guerid Omar, investissement direct étranger en Algérie : impacts, opportunités et entraves. Revue Recherches économiques et managériales. N°3-juin 2008

<sup>61</sup> Abdelouahab Resig. Algérie Brésil Corée du sud, trois expériences de développement. OPU. Alger.2006.p125

### II.2.3.2 problèmes d'accès au foncier

La création et le développement du secteur privé et étranger en Algérie, rencontre un obstacle majeur, celui de l'accès au foncier. La rareté ou le manque de gestion lors de l'octroi des terrains, le coût de ces derniers, tous comme les manœuvres spéculatives sont des raisons de la difficulté de l'accès au foncier. De plus en matière de construction l'Algérie reste relativement en retard pour l'octroi de permis de construire en occupant le 121<sup>ème</sup> rang derrière la Tunisie qui occupe la 32<sup>ème</sup> place et le Maroc la 16<sup>ème</sup> selon le Doing Business, et en matière de transfert de propriété est à la traîne des autres pays en occupant la 165<sup>ème</sup> place derrière la Tunisie 94<sup>ème</sup> et le Maroc avec la 81<sup>ème</sup> place Mondial.

**Tableau 08: L'octroi de permis de construction en Algérie comparaison avec les pays voisins et l'OCDE.**

/	Algérie	Tunisie	Maroc	OCDE
Nombres de procédure	19	14	12	12.7
Délai (en jour)	131	133	58	152.3
Rang mondial	121	32	16	/

**Source :** Doing Business 2020, égalité des chances pour tous. Publication du 24 Octobre 2019 in ; <https://français.doingbusiness.org/>

D'après les données qu'on voit sur le tableau, on constate qu'en Algérie pour obtenir un permis de construire faut attendre 131 jours avec 17 lourdes procédures, tout cela décrit la pénibilité de construction en Algérie. On déduit aussi le retard par rapport au Maroc et la Tunisie qui offrent des possibilités moins fastidieuses.

Et pour ce qui concerne le transfert de propriété :

**Tableau 09: Le transfert de propriété en Algérie, comparaison avec la Tunisie, Maroc et l'OCDE**

/	Algérie	Tunisie	Maroc	OCDE
Nombres de procédures	10	5	6	4.7
Délais (en jour)	55	35	20	92
Rang mondial	165	94	81	/

**Source :** Doing Business 2020, égalité des chances pour tous. Publication du 24 Octobre 2019 in ; <https://français.doingbusiness.org/>

D'après le tableau on remarque que l'Algérie qui occupe la 165<sup>ème</sup> place est toujours en retard par rapport aux pays voisins 'Tunisie en 94<sup>ème</sup> place et le Maroc 81<sup>ème</sup> et ceux de l'OCDE. Sans prendre compte des pays qui occupent les premières places en ce critère.

Tout ça est dû aux nombreuses procédures à effectuer (la lourdeur administrative), le nombre de jours à attendre et la rareté ou le manque de savoir-faire en gestion lors du transfert de propriété, rajouté à cela les coûts élevés engendré par la dite opération.

### **II.2.3.3 l'Algérie souffre d'un déficit d'image de communication à l'étranger**

L'Algérie souffre d'un déficit d'image et de communication à l'étranger : plusieurs entités sont chargées des activités liées aux investissements étrangers directs, à savoir le Ministère de la participation et de la promotion de l'investissement (MDPPI).<sup>62</sup>

Le conseil National de l'Investissement (CNI) et l'Agence National de Développement de l'investissement (ANDI) placée sous l'autorité directe du chef du Gouvernement. Cependant, et selon la CNUCED, aucun de ces organismes n'est chargé exclusivement de l'investissement étranger direct. Les bons résultats en termes de flux d'IDE enregistrés lors des deux dernières années ne doivent pas masquer le problème du chevauchement des attributions de ces organismes<sup>63</sup>.

Le déficit de l'image de communication caractérise actuellement l'Algérie auprès des investisseurs privés et étrangers. En particulier, le poids de l'État dans l'économie et le climat général des affaires sont perçus comme peu favorables à la création de richesse et donc à l'attraction d'IDE.

### **II.2.3.4 Des mesures décourageantes pour les IDE**

L'Algérie a pris des mesures allant à l'inverse de ces dispositions. Parmi ces dispositions, particulièrement contraignantes, on cite :

L'obligation pour tout investisseur étranger de travailler en partenariat avec une entreprise locale. En effet, l'Article 4 bis de la Loi de finances complémentaire de 2009 indique que « les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires. Nonobstant les dispositions du précédent alinéa, les activités de commerce extérieur ne peuvent être exercées par des personnes

---

<sup>62</sup> BELLATRECHE Youcef : ALGÉRIE : La nouvelle politique d'attraction d'investissements directs 2trangers face à l'hésitation des investisseurs in ! [www.enssea.net](http://www.enssea.net)

<sup>63</sup> Guerid Omar, investissement direct étranger en Algérie : impacts, opportunités et entraves. Revue Recherches économiques et managériales. N°3-juin 2008

physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est au moins égal à 30% du capital social »<sup>64</sup>

### **Conclusion :**

Ce chapitre nous a permis de voir ce que l'État Algérien a porté comme modification en créant de nouvelles institutions qui sont chargées de la promotion des investisseurs, ainsi la promulgation de la loi incitatrice aux IDE. Ces engagements qui ont engendré de bons résultats, pour atteindre un ensemble d'entrées de capitaux étrangers, qui avoisine les 32 Milliards de dollars en 2019<sup>65</sup> Mais, insuffisants comparés au potentiel du pays.

Tous ces efforts et engagements ne sont pas suffisants à une meilleure attraction, ceci est dû à plusieurs obstacles, qui entravent l'entrée des IDE tels que : des difficultés d'accès au foncier industriel, la corruption, le déficit de l'image de communication de l'Algérie à l'extérieur... ajoutant à cela sa position très en retard dans le classement de la banque mondiale, des pays les plus attractifs, en se positionnant à la 157<sup>ème</sup> place. L'Algérie a besoin d'IDE pour la diversification de son économie et la réalisation de profits tangibles et intangibles ; afin d'y arriver, le gouvernement Algérien devrait renforcer sa capacité d'attraction et éliminer les différentes contraintes.

---

<sup>64</sup> BELLATRECHE Youcef : ALGÉRIE : La nouvelle politique d'attraction d'investissements directs étrangers face à l'hésitation des investisseurs in ! [www.enssea.net](http://www.enssea.net)

<sup>65</sup> Rapport de la CNUCED ; actualités, Le Flux Des IDE Vers L'Algérie En Baisse in : <https://www.liberte-algerie.com/>

## **Chapitre 03 : Le contrat de sous-traitance : cas du projet AADL de Oued-Ghir Bejaia**

## **Chapitre III : Le contrat de sous-traitance : cas du projet AADL de Oued-Ghir Bejaia**

### **Introduction :**

Ce dernier chapitre est censé être une synthèse des résultats de notre recherche, et de notre enquête de stage, mais, pour des raisons dû à la crise sanitaire « COVID-19 » qui a touché le monde entier, nous allons essayer de présenter les deux parties du contrat : Agence AADL et l'entreprise chinoise CCCC et finir par le projet AADL 2000 logements de Oued-Ghir Bejaia.

### **I. Présentation des deux parties du contrat de sous-traitance**

Dans ce qui suit, nous allons présenter les deux parties en citant la date de leurs créations, leurs domaines d'activité c'est-à-dire leurs missions.

#### **I.1 L'Agence AADL**

L'Agence ADL a été créé en 1991 par le décret N° 91-148 du 12 mai 1991 en la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial sous la tutelle du Ministère de l'Habitat. L'AADL assure une mission de service public, elle est dotée de la personnalité morale et l'autonomie financière.

#### **I.1.2 Les missions de l'agence AADL**

L'Agence a pour objet, sur l'ensemble du territoire national:

- Maîtrise d'ouvrage délégué. Programme National type Location – Vente
- La promotion et le développement du marché foncier et immobilier;
- L'encadrement et la dynamisation des actions de :
  - résorption de l'habitat insalubre.
  - rénovation et de restauration des tissus anciens.
  - restauration urbaine.
  - création de villes nouvelles.
- L'élaboration et la vulgarisation en vue de leur développement, des méthodes de construction novatrices à travers son programme d'action;
- La conception et la diffusion la plus large de l'information, en direction des acteurs des marchés foncier et immobilier (promoteurs, citoyens, institutions financières, pouvoirs publics locaux, producteurs de matériaux, bureaux d'études, entreprises de réalisation, gestionnaires d'immeubles, associations ...).

## Chapitre III : Le contrat de sous-traitance : cas du projet AADL de Oued-Ghir Bejaia.

---

À ce dernier titre, l'Agence ADL, a créé en son sein un Observatoire National de l'Habitat sur la base de termes de références élaborées en relation avec le Ministère de l'Habitat, les services de l'USALD et de la Banque Mondiale.

En sus de ces missions principales, l'AADL a été chargée en 2001 de l'exécution d'un programme d'habitat sous forme de Location-Vente à l'endroit des citoyens ayant un revenu moyen.

### I.1.3 Organisations

L'Agence AADL est organisée avec un siège social à Saïd Hamdine à Alger, et des agences régionales telles que :

<b>Région EST</b>	Constantine, Annaba, Sétif.
<b>Région centre</b>	Alger.
<b>Région OUEST</b>	Oran, Mascara.
<b>Région sud</b>	Ouargla.

Et des Directions de wilaya :

<b>Région EST</b>	Constantine, jijel, Annaba, Skikda, Tébessa, Setif, Bejaïa, BBA, Batna, Guelma, El Taref
<b>Région centre</b>	Blida, Boumerdes, Tizi Ouzou, Bouira, Médéa, Tipaza, Djelfa, Msila.
<b>Région OUEST</b>	Oran, Tlemcen, Mostaganem, Sidi Bel Abbes, Ain Timouchent, Tiaret, Maskara, Chlef, Saida, Tissemsilt
<b>Région sud</b>	Ghardaïa, Ouargla, Biskra

### I.1.4 Activité de l'agence

L'activité de l'Agence est dominés par l'encadrement et la promotion d'opérations foncières destinées aux logements; les terrains sont acquis auprès du Domaine National puis étudiés, équipés et rétrocédés aux opérateurs pour la réalisation de programmes de logements collectifs et individuels, sociaux et promotionnels.

L'Agence développe également des travaux confiés par le Ministère, tels que le dossier relatif aux projets de villes nouvelles de Boughzoul à 270 km d'Alger, Ali Boumendjel dans la Wilaya de Constantine et Sidi Abdellah dans la Wilaya de Tipaza.<sup>66</sup>

#### **I.2 L'entreprise Chinoise « China Communications Construction Company Limited »**

China Communications Construction Company Limited «CCCC», initiée et fondée par China Communications Construction Group «CCCG», a été constituée le 8 octobre 2006. Ses actions H étaient cotées au Main Board of Hong Kong Stock Échange avec le code boursier 1800.HK le 15 décembre 2006. La Société (y compris toutes ses filiales) est le premier grand groupe d'infrastructures de transport appartenant à l'État à pénétrer le marché des capitaux à l'étranger. Au 31 décembre 2009, la CCCC comptait 112 719 employés et un actif total de 267 900 millions de RMB (conformément aux PCGR de la RPC). Parmi 127 entreprises centrales régies par la SASAC, la CCCC s'est classé n ° 12 en chiffre d'affaires et n ° 14 en résultat de l'année.

La Société et ses filiales «Groupe» sont principalement engagées dans la conception et la construction d'infrastructures de transport, de dragage et de fabrication de machinerie lourde. Il couvre les aspects commerciaux suivants: port, terminal, route, pont, chemin de fer, tunnel, conception et construction de travaux de génie civil, dragage de capital et dragage de récupération, grue à conteneurs, machinerie maritime lourde, fabrication de grandes structures en acier et de machines routières, et contrats de projets internationaux, services de commerce d'importation et d'exportation. C'est la plus grande entreprise de construction et de conception de ports en Chine, une entreprise leader dans la construction et la conception de routes et de ponts, une entreprise de construction ferroviaire de premier plan, la plus grande entreprise de dragage en Chine et la deuxième plus grande entreprise de dragage (en termes de capacité de dragage) dans le monde. La société est également le plus grand fabricant de grues à conteneurs au monde. La société compte actuellement (34) filiales en propriété exclusive ou sous contrôle.

Grâce à sa participation à des projets de construction d'ingénierie au niveau de l'État, la société a apporté une contribution significative à l'infrastructure de transport en RPC et a établi de nombreux records reconnus comme le «premier», le «meilleur» et le «plus» de l'histoire du port et construction de ponts non seulement en RPC mais également dans le reste de l'Asie et dans le monde. La société a été impliquée dans la conception et la construction d'un nombre

---

<sup>66</sup> Présentation de l'AADL in ; <http://www.aadl.com.dz/presentation.htm>

### Chapitre III : Le contrat de sous-traitance : cas du projet AADL de Oued-Ghir Bejaia.

---

important de ports et de canaux de navigation de grande et moyenne taille le long de la côte chinoise et des fleuves intérieurs, ainsi que dans des projets de construction d'infrastructures telles que de grandes autoroutes de première classe, ainsi que de grands et méga ponts , tunnels en Chine. Le pont de la rivière Sutong Yangtze, le pont de la baie de Hangzhou et le port en eau profonde de Yangshan reflètent non seulement la norme de pointe en Chine, mais également dans le monde. La société possède la plus grande flotte de dragues de la RPC et se classe au deuxième rang mondial en termes de capacité totale de drague suceuse à élinde traînante et de drague suceuse à coupe totale. L'activité de grues à conteneurs de la société représentait plus de 78% de la part de marché mondiale en termes d'unités commandées en 2008, avec des produits répartis dans 73 pays et régions. La société est entrée sur le marché ferroviaire en 2005 et a participé successivement à la conception et à la construction de plusieurs projets ferroviaires nationaux clés, notamment Wuhan-Hefei Railway, Taiyuan-Zhongwei-Yinchuan Railway, Harbin-Dalian PDL, Beijing-Shanghai PDL, Shijiazhuang-Wuhan PDL, Chemin de fer Guiyang-Guangzhou, chemin de fer Lanzhou-Chongqing, chemin de fer Hunan-Guangxi, ...etc.

La Société a participé activement et a concouru pour des projets sous assistance externe et des projets de passation de marchés internationaux. Il s'est forgé une réputation éminente en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud au cours des 20 dernières années. Il a été inclus dans la liste Engineering News Records («ENR») des 225 meilleurs entrepreneurs internationaux du monde depuis 1992 consécutivement et reste classé au premier rang parmi les entreprises chinoises dans ENR en 2008 en termes de revenus provenant de projets à l'étranger.

La Société s'est engagée dans sa stratégie de développement de marque et ses innovations technologiques, ce qui lui a permis d'attirer avec succès des talents. La société retient trois membres de l'Académie chinoise d'ingénierie, un maître de reconnaissance nationale, 13 maîtres nationaux de conception et de nombreux autres ingénieurs et experts nationaux. La société possède également des technologies de pointe, des capacités et des équipements de recherche et développement ainsi que 10 instituts de conception de niveau national, deux centres de science et de recherche de niveau national et sept laboratoires clés détenant diverses réalisations scientifiques et des droits de propriété intellectuelle auto-développés conformes aux normes internationales. Au cours des 10 dernières années, la société a remporté plus de 160 prix, dont le «Prix national du progrès scientifique et technique», le

«Prix Zhantianyou de génie civil chinois», le «Prix du projet de construction en Chine Luban» et le «Prix national de haute qualité».

La société possède une gamme diversifiée d'équipements spécialisés, y compris des navires de dragage modernes, une flotte de transport dédiée pour les machines portuaires, divers équipements pour l'ingénierie marine et à terre, ainsi que diverses machines et équipements de pointe pour les enquêtes, la conception et la recherche. , qui permet à la société de remporter et d'exécuter des contrats pour des projets complexes à grande échelle.

La société s'est engagée à développer l'activité d'infrastructure de transport en RPC et à l'étranger, ainsi qu'à fournir à ses clients des services et des produits de haute qualité en poursuivant constamment sa mission d'entreprise de «service de confiance aux clients, rendements de haute qualité pour les actionnaires et surperformance constante ». <sup>67</sup>

### **I.3 La présentation du projet d'Oued Ghir Bejaia**

Le Projet 2000 logements d'Oued Ghir Bejaia est l'un des marchés conclus par l'agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL), nous allons présenter quelques informations concernant ce projet :

- Maître d'ouvrage : l'Agence nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement (AADL).
- Entreprise de réalisation : China Communications Construction Company (CCCC).
- Montant du marché avenant : 7 894 122 416.39 DZD.
- Délais de réalisation : 38 mois.
- Date de démarrage des travaux : Le 13/12/2016.
- Surface foncière du terrain d'assiette : 218 968 M<sup>2</sup>.
- Surface total habitable : 155 800 M<sup>2</sup>.
- Surface construite : 260 518 M<sup>2</sup>.
- Nombre des logements : 2000.
- Nombre de blocs : 78.

---

<sup>67</sup> About company in: <http://en.ccccltd.cn/> Traduit par Google traduction.

### Chapitre III : Le contrat de sous-traitance : cas du projet AADL de Oued-Ghir Bejaia.

---

#### **Conclusion :**

Au cours de ce dernier chapitre, nous avons essayé de présenter le contrat de sous-traitance dans le cadre du projet des 2000 logements d'Oued-Ghir de Bejaia qui s'est conclu entre l'agence national de l'amélioration et du développement du logement "AADL" qui a la promotion et le développement du marché foncier et immobilier en Algérie comme mission principale et la plus grande entreprise de construction en Chine qui est connu aussi mondialement avec la conception et la construction d'infrastructures de transport, de dragage et de fabrication de machinerie lourde, l'entreprise China Communications Construction Company Limited "CCCC" comme réalisateur de ce projet.

Le projet 2000 logements, est un projet qui est lancé le 13/12/2016 pour réaliser la construction de 78 blocs soit 2000 appartements sur une surface plus de 260000 M<sup>2</sup>, pour une durée de 38 mois avec un montant de 7.8 milliards de dinars algérien selon la fiche technique du projet.

## **Conclusion générale**

### Conclusion générale :

L'investissement direct à l'étranger est une des stratégies les plus adoptées par les entreprises dans leurs conquêtes des marchés internationaux.

Dans notre travail, nous avons mis en avant les définitions relatives au concept de l'IDE qui est abordé selon différents angles et par plusieurs organismes. En conséquence, nous avons retenu celles données par le FMI, l'OCDE et autres organismes tels que l'OMC. Ainsi, nous avons mis en évidence ses différentes formes parmi lesquelles le contrat de sous-traitance qui selon Jean Marie PITROU, selon le dictionnaire de gestion (une opération par laquelle une entreprise (le donneur d'ordre) confie à une autre entreprise (le sous-traitant) la tâche de réaliser pour elle une partie des actes de production et /ou de services dont elle demeure responsable.) Par ailleurs il a été constaté que ce dernier peut revêtir trois formes : sous-traitance de capacité, sous-traitance de spécialité, et sous-traitance de marché. Enfin l'accent a été mis sur les avantages de cette modalité d'internationalisation qui permet à l'entreprise:

- D'avoir une meilleure utilisation de la division du travail
- Un accroissement du volume de production
- Une réduction des risques ... etc.

Malgré ses avantages la sous-traitance implique également un certain nombre d'inconvénients, comme :

- Risque de manque de coordination et l'absence de partage de savoir-faire entre les partenaires.
- Dépendance forte au sous-traitant.
- Risque de créer un nouveau concurrent...etc.

Dans la deuxième partie du travail, nous avons vu l'évolution des IDE en Algérie de 1962 à 1994 et de 1995 à nos jours, où l'Algérie s'est engagée dans un vaste programme de réformes économique et politique pour objectif d'une transformation profonde de l'économie dirigée à celle du marché dans le but de la stabilisation macroéconomique et l'attraction de nouveaux capitaux étrangers.

Les recherches que nous avons menées, nous ont conduits à déterminer quelques atouts et dont l'Algérie dispose et obstacles auxquels elle fait face concernant les IDE. Ainsi, nous avons recensé une série d'atouts ;

- La disponibilité des sources naturelles,

## Conclusion générale

---

- un marché de taille, d'un environnement macroéconomique sain,
- une position géographique enviable,
- une main-d'œuvre abondante relativement qualifiée,
- Et l'intégration progressive dans l'économie mondiale...etc.

Nonobstant, Malgré ces avantages, l'Algérie reste toujours à la traine par rapport aux autres pays du Maghreb. Un retard dû à de nombreux problèmes et obstacles, qui sont :

- Le système financier en Algérie n'est pas développé pour répondre aux attentes des investisseurs.
- La lourdeur administrative et la difficulté d'exécution des contrats.
- Le désavantage du climat des affaires qui freine la création de la richesse.
- Existence des marchés informelle, la corruption et le manque de transparence...etc.

L'Algérie est encore en retard par rapport aux pays voisins (Tunisie et Maroc). Les autorités doivent trouver une solution pour sortir de la crise actuelle, par la création d'un climat favorable pour renforcer la performance du pays et l'adaptation des politiques économiques structurelles (plan commercial, bancaire et financier).

Enfin, bien que le stage n'ait pas été effectué au cours de cette recherche, nous avons pu avoir un aperçu minime de ce qu'est le contrat de sous-traitance de manière générale et de manière brève par manque d'informations dans ce que représente ce dernier dans le cadre du projet d'Oued Ghir qui a consisté à construire 78 blocs soit 2000 appartements par l'entreprise chinoise CCCC.



# *Bibliographie*

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### I. Ouvrages

- Abdelouahab Resig. Algérie Brésil Corée du sud, trois expériences de développement. OPU. Alger.2006.
- Amelon, J, A, Cardebat J.M : les nouveaux défis de l'internationalisation, 1<sup>ère</sup> édition, Paris, 2010.
- Bellon, B, Gouala, R(1998), « l'investissements directs étranger et développement industriel méditerranéen », édition ECONOMICA, Paris.
- Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, Edition Nathan, 4<sup>ème</sup> édition mise à jour, 1998.
- Mahede Boislandelle H, 1998, dictionnaire de gestion « vocabulaire, concept et outils » édition Economica, Paris.
- Marcos, JL 2004, « sous-traitance internationale ou délocalisation, un aperçu de la littérature et études de cas provenance du réseau SPX/BSTP », organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Vienne.
- Nace-Eddine Sadi, «la privatisation des entreprises publiques en Algérie ; objectifs, modalités et enjeux», OPU, 2006.
- Pitrou. J.M, 2007, la sous-traitance : gagnant/ gagnant, édition ellipses, paris.
- Tersen D, Bricourt JL : Investissement international, Edition Armand collin, Pris 2010.

### II. Mémoires

- KACI CHAOUCH T : Les facteurs d'attractivité des Investissements Directs Étrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux pays du Maghreb. Mémoire de magister en Sciences Économiques Option : Monnaie-Finance-Banque. Université de TIZI-OUZOU, 2012.
- Hind Ouguenoune. La politique de promotion et d'attraction de l'investissement en Algérie. Économies et\_nances. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2014. Français.
- Ben Abdallah M A : les fusions-acquisitions : Vue d'ensemble et impact sur la performance (cas ESTB). Université Tunis El Manar- maitrise en Finance 2009.

# Bibliographie

---

- Mouhamed Amine, B. mémoire en ligne, les fusions-acquisition vue d'ensemble et impact sur la performance cas ESTB2, université El Manar, Tunis, 2009.
- BENBAYER Habib : les investissements directs étrangers en Algérie : « Essai d'évaluation empirique de son impact sur la croissance économique entre 1990 et 2010 ». Mémoire de magister en économie. Université d'Oran, 2013.
- CAMILLE BELAND: la sous-traitance : déterminants et impacts sur la performance de l'entreprise, mémoire de maîtrise en science (M.sc), Université de Montréal, 2007.
- KHALFALLAH S : L'impact des IDE (Investissement direct étranger) sur la croissance économique dans les pays Maroc, Algérie, Tunisie entre la période 1990-2009. Mémoire de Magister en analyse économique Université Abou Beker Belkaïd de Tlemcen - 2010. In : <http://www.memoireonline.com/>
- Oularbi S : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : quelles contraintes et quelles stratégies pour leur développement ? Le rôle de l'État dans l'accompagnement des PME exportatrices Étude comparative avec la France .Université Alger 3.
- MOUSSOU H : Essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et Maroc). Mémoire de magister en Sciences économiques, option : MBF .Université de Bejaïa, 2007.
- YVES DROLET : Modèle de relations en sous-traitance : la vision du preneur d'ordres, mémoire de la maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations. Université de Québec, 1992.

### III. Communications et Revues

- BELLATRECHE Youcef : ALGÉRIE : La nouvelle politique d'attraction d'investissements directs étrangers face à l'hésitation des investisseurs in : [www.enssea.net](http://www.enssea.net)
- Banderia O : ECONOMIE ALGERIENNE 1986-1998 : les réseaux aux commandes de l'État, extrait de la méditerranée des réseaux, marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb, sous la direction de Jocelyne Cesari, Maisonneuve et Larose, octobre 2002 in : <http://www.algeria-watch.org>.
- Bouhou K, « L'Algérie des réformes économiques : un gout d'inachevé », politique étrangère, n°2.

# Bibliographie

---

- GUERID OMAR, investissement direct étranger en Algérie : impacts, opportunités et entraves. Revue Recherches économiques et managériales. N°3-juin 2008
- MIHOUB MEZOUAGHI et FATIHA TALAHITE, « les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie » Revue confluence économique 3<sup>ème</sup> trimestre 2009.
- Tersen D et Bricourt J-L. (1996), « l'investissements directs étranger et développement industriel méditerranéen ».

## IV. Rapport

- About company in; <http://en.ccccltd.cn/> Traduit par Google traduction.
- ANDI : agence nationale de développement et d'investissement in ; [www.andi.dz](http://www.andi.dz)
- ANDI les raison pour investir en Algérie, une main d'œuvre qualifiée, jeune et compétitive. In : <http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir>
- ANDI raison pour investir en Algérie, mesures d'encouragement à l'investissement. [/www.andi.gov.dz](http://www.andi.gov.dz)
- ANIMA INVESTMENT NETWORK Ensemble pour une méditerranée compétitive. « La carte des investissements en méditerranée ». Guide sectoriel des politiques publiques pour l'investissement en méditerranée. Médalliance investir en Méditerranée. Étude n° 7 Janvier 2010, P23
- ANIMA, » investissement direct étranger vers MEDA en 2007, la bascule investment network n°1, Mai 2008 P12.
- CNUCED « Évaluation des capacités de promotion des investissements de l'Agence national de développement de l'investissement » Genève, 2005.
- CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde 2016.
- CNUCED : rapport sur l'investissement dans le monde 2016.
- CNUCED. Examen de La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.
- Doing Business 2017, In français.doingbusiness.org
- Doing business 2020, In <https://www.atlas-mag.net/article/doing-business/>

# Bibliographie

---

- Le guide fiscal d'investissement en Algérie 2017 : Ministère des finances direction générale des impôts direction des relations publiques étude la communication in : [www.mfdgi.gov.dz](http://www.mfdgi.gov.dz).
- le rapport "Open Budget Survey 2019" du think-tank International Budget Partnership (IBP).In:[www.internationalbudget.org](http://www.internationalbudget.org)
- OCDE « Performances des filiales étrangères dans les pays de l'OCDE », Paris 1994.p15
- OCDE, définition de référence des investissements directs internationaux, 4<sup>ème</sup> édition, 2008, Paris, P45.
- OECD (2002), l'investissement direct étranger au service du développement : Optimiser les avantages, minimiser les coûts, Paris, P45.
- Obstacles à l'investissement en Algérie sont d'ordre bureaucratique. In ; [www.liberte-algerie.com](http://www.liberte-algerie.com)
- Présentation de l'AADL in ; <http://www.aadl.com.dz/presentation.htm>
- Rapport CNUCED 2020, In <https://www.liberte-algerie.com/>
- Rapport de la CNUCED ; actualités, Le Flux Des IDE Vers L'Algérie En Baisse in : <https://www.liberte-algerie.com/>
- Transparency international, indice de perception de la corruption 2019.In: <https://transparency-france.org/>

## V. Lois et Ordonnances

- Article 23, Loi n° 63-277, du 26/07/1963 portant code des investissements, Journal officiel n° 53, P 775.
- Ordonnance n° 75-2 bis du 25 février 1966, JORA n° 16/996.
- Article 2 et 5, loi n° 86/13, modifiant et complétant la loi n° 82/13 relative à la constitution et au fonctionnement de la société d'économie mixte, P116.
- Décret législatif n° 93-12 du 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement, 3,4.
- Ordonnances n° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finance complémentaire pour 2009, JORA N° 44.

## VI. Webographie

- [francais.doingbusiness.org](http://francais.doingbusiness.org)

# Bibliographie

---

- <http://en.ccccltd.cn>
- <http://univ-bejaia.dz/dspace>
- [translate.google.com](http://translate.google.com)
- [www.aps.dz](http://www.aps.dz)
- [www.algerie-eco.com](http://www.algerie-eco.com)
- [www.atlas-mag.net](http://www.atlas-mag.net)
- [www.aadl.com.dz](http://www.aadl.com.dz)
- [www.algeria-watch.org](http://www.algeria-watch.org)
- [www.dzairdaily.com](http://www.dzairdaily.com)
- [www.enssea.net/fr](http://www.enssea.net/fr)
- [www.liberte-algerie.com](http://www.liberte-algerie.com)
- [www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com)
- [www.mfdgi.gov.dz](http://www.mfdgi.gov.dz)
- [www.ons.dz](http://www.ons.dz)
- [www.petite-entreprise.net](http://www.petite-entreprise.net)
- [www.transparency-france.org](http://www.transparency-france.org)



# *Table des matières*

# Table des matières

---

## Remerciements

## Dédicaces

## Liste des abréviations

## Liste des illustrations

## Sommaire

## Introduction Générale .....1

## Chapitre 01 : Les IDE, le contrat de sous-traitance : Définition des concepts .....5

### Introduction :.....6

### I : Généralité sur l'IDE .....6

#### I.1.Définitions des concepts .....6

##### I.1.1Définition d'IDE selon l'OCDE .....6

##### I.1.2Définition d'IDE selon le FMI.....7

##### I.1.3Définition d'IDE selon l'OMC .....7

##### I.1.4Définition d'IDE selon la CNUCED.....8

##### I.1.5Définition d'IDE selon la BM.....8

##### I.1.6Définition d'IDE selon l'INSEE.....8

#### I.2 Les différentes formes d'IDE .....8

##### I.2.1La création de filiale .....8

##### I.2.2Les fusions et acquisitions .....9

##### I.2.3Les joint-ventures .....9

##### I.2.4Autres formes d'IDE .....10

###### I.2.4.1 Les licences et les franchises .....10

###### I.2.4.2 La sous-traitance .....10

###### I.2.4.3La succursale.....10

###### I.2.4.4 Le partenariat .....11

###### I.2.4.5 Les investissements de portefeuille .....11

#### II.1 Le contrat de sous-traitance .....12

##### II.1 Définition du concept .....12

###### II.1.1 selon Jean-Marie PITROU.....12

###### II.1.2 selon le dictionnaire de Gestion .....12

#### II.2 Formes de relation de sous-traitance.....13

##### II.2.1 la sous-traitance de capacité.....13

##### II.2.2 la sous-traitance de spécialité.....13

##### II.2.3 la sous-traitance de marché.....13

#### II.3 Les avantages et les inconvénients .....13

##### II.3.1 les avantages .....14

##### II.3.2 les inconvénients .....15

### Conclusion .....15

## Chapitre II :Les IDE en Algérie.....16

### Introduction.....17

# Table des matières

<b><u>I: Evolution de l'investissement direct étranger en Algérie</u></b> .....	<b>17</b>
I.1 Evolution des IDE en Algérie et les principales réformes .....	<b>17</b>
I. 1.1 La période d'indépendance jusqu'au début des années 90 .....	<b>18</b>
I. 1.2 L'investissement étranger depuis la période des réformes à nos jours .....	<b>19</b>
I.1.2.1 Le code de 1993 (décret législatif n°93-12 du 5/10/1993) .....	<b>19</b>
I.1.2.2 L'ordonnance 01-03 du 20 aout 2001 .....	<b>20</b>
I.1.2.3 L'ordonnance 03-06 du 15/07/2006.....	<b>21</b>
I.1.2.4 Le paradoxe de la loi de finance complémentaire de 2009 .....	<b>22</b>
I.1.2.5 le guide fiscal d'investissement en Algérie 2017 .....	<b>22</b>
I.2 Les IDE en Algérie et leurs effets sur l'économie.....	<b>24</b>
I. 2.1 L'effet sur le PIB de pays.....	<b>26</b>
I. 2.2 L'effet sur la diversification de l'industrie nationale.....	<b>26</b>
I. 2.3 Effet sur le capital humain .....	<b>27</b>
<b><u>II: Les atouts et obstacles des IDE en Algérie</u></b> .....	<b>27</b>
II.1 Les atouts que l'Algérie dispose en faveur des IDE .....	<b>27</b>
II.1.1 L'importance du marché Algérien à partir de sa proximité aux marchés potentiel et ses infrastructures.....	<b>28</b>
II.1.2 Main d'œuvre abondante et à bon marché .....	<b>29</b>
II.1.3 Un cadre législatif favorable .....	<b>30</b>
II.2 Les obstacles qui limitent l'attractivité des IDE en Algérie.....	<b>31</b>
II.2.1 Lourdeur de l'administration et la difficulté d'exécution des contrats.....	<b>31</b>
II.2.2 L'existence d'un marché informel, la corruption et le manque de transparence .....	<b>33</b>
II.2.3 Les insuffisances du secteur financier et foncier en Algérie .....	<b>35</b>
II.2.3.1 Problèmes financiers .....	<b>35</b>
II.2.3.2 Problèmes d'accès au foncier .....	<b>36</b>
II.2.3.3 L'Algérie souffre d'un déficit d'image et de communication à l'étranger ..	<b>37</b>
II.2.3.4 Des mesures décourageantes pour les IDE.....	<b>37</b>
<b><u>Conclusion</u></b> .....	<b>38</b>
<b><u>Chapitre III : Le contrat de sous-traitance : cas du projet AADL de Oued-Ghir Bejaia.</u></b> .....	<b>39</b>
<b><u>Introduction</u></b> .....	<b>40</b>
<b><u>I. Présentation des deux parties du contrat de sous-traitance</u></b> .....	<b>40</b>
I.1 L'Agence AADL .....	<b>40</b>
I.1.2 Les missions de l'agence AADL .....	<b>40</b>
I.1.3 Organisations .....	<b>41</b>
I.1.4 Activité de l'agence .....	<b>41</b>
I.2 L'entreprise chinoise "China communications construction company limited" .....	<b>42</b>
I.3 La présentation du projet d'Oued Ghir-Bejaia .....	<b>44</b>
<b><u>Conclusion</u></b> .....	<b>45</b>
<b><u>Conclusion Générale</u></b> .....	<b>46</b>

# Table des matières

---

**Bibliographie**

**Table des matières**

**Résumé :**

Les tendances de libéralisation des échanges commerciaux ont connu une croissance considérable. Pour l'entreprise, l'attitude dynamique, la souplesse, la rapidité de l'action et de l'engagement internationale deviennent des alternatives stratégiques de taille lui permettront de s'assurer une place dans la nouvelle économie mondiale.

Dans notre travail, nous sommes intéressés à présenter c'est quoi l'investissement direct étranger selon quelques organisations mondiales telle que : le FMI, BM, CNUCED... et à montrer ses différents formes puis s'approfondir sur le contrat de sous-traitance et ses différentes formes.

L'implantation des IDE dans un territoire est relativement liée à la capacité de ce dernier à les attirer. De ce fait l'attractivité est devenue un impératif à déduction des pays aux capitaux étranger. Après avoir entamé la phase de transition d'une économie planifiée à celle du marché et grâce aux plans d'ajustements structurels imposés par le FMI, l'Algérie a instauré des réformes structurelles pour rétablir l'équilibre macro-économique et stimuler le secteur privé, notamment les améliorations des politiques d'attractivité dans le but d'inciter les IDE.

**Mots clés :** IDE, sous-traitance, attractivité, FMN.

**Abstract:**

Trends in trade liberalization have grown considerably. For the company, the dynamic attitude, flexibility, speed of action and international commitment become major strategic alternatives that will allow it to secure a place in the new global economy.

In our work, we are interested in presenting what foreign direct investment is according to some world organizations such as: the IMF, WB, UNCTAD ... and to show its different forms then to deepen the subcontracting contract and its different forms.

The establishment of FDI in a territory is relatively linked to the latter's ability to attract them. As a result, attractiveness has become an imperative minus countries with foreign capital. After starting the transition phase from a planned economy to that of the market and thanks to the structural adjustment plans imposed by the IMF, Algeria has introduced structural reforms to restore macroeconomic balance and stimulate the private sector , in particular the improvements in attractiveness policies with the aim of encouraging FDI.

**Keywords:** FDI, subcontracting, attractiveness, FMN.